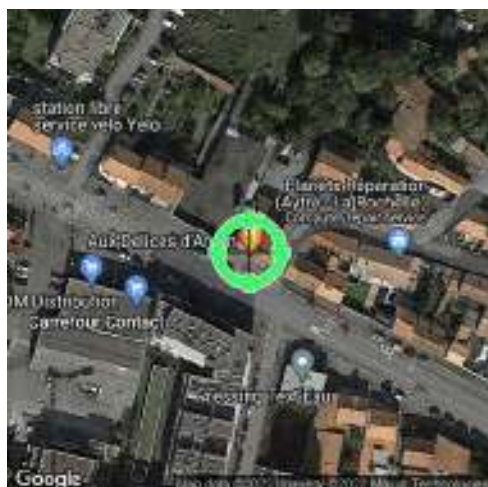


Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	WL30I22A
Date de réalisation	30/09/2022

Localisation du bien	219 Rue Emile Normandin 17000 LA ROCHELLE
Section cadastrale	000 DN 96
Altitude	4.08m
Données GPS	Latitude 46.141341 - Longitude -1.137962

Désignation du vendeur	SNC MARGNAN AQUITAINE
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **ATLANTIC CONTROLE** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée			EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par submersion marine	Approuvé le 26/02/2019	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Recul du trait de côtes et de falaises	Approuvé	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 10/04/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 23/12/2015	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 26/12/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 29/03/2011	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 10/04/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 23/12/2015	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 26/12/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 29/03/2011	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 10/04/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 23/12/2015	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 26/12/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 29/03/2011	NON EXPOSÉ **	-

INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE

-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain	Informatif (1)	NON EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	NON EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

(1) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
 En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention : Si vous n'êtes pas chef de file d'un dossier de vente immobilière, les Aléas Naturels ou Miniers ou Technologiques et la Sismicité des Bâtiments (dossier d'information préalable) ont été complétés le 10/09/2022 et ne sont plus actualisés par ce formulaire.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par l'ambrociolien
 n° NC du 15/07/2022 m a t j a c t e

Adresse de l'immeuble : 219 Rue Emile Nourancin 19090 LANOUEILLAN Cadastre : 66 01 16

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est-il situé dans le périmètre d'un PPRN ? oui non ¹

prescrit anticipé approuvé date : _____

si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
 cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ? oui non ²

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est-il situé dans le périmètre d'un PPRM ? oui non ³

prescrit anticipé approuvé date : _____

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain autres : _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ? oui non ⁴

⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est-il situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé ? oui non ⁵

⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'étude de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est-il situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRT approuvé ? oui non

> L'immeuble est-il situé dans un espace d'interdiction d'habitat ou de séjour permanent ? oui non

> L'immeuble est-il situé en zone de prescription ? oui non ⁶

⁶ si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés : oui non

⁶ si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur genre, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente : oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est-il situé dans une commune ou une unité classée en :
 zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 moyenne zone 4 élevée zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée au niveau 3 : oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en zone de risque de pollution des sols (ZRS) : NC oui non ⁷

⁷ Voir rubrique pollution des sols pour connaître les modalités de vente.

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe NMT**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'indemnisation est mentionnée dans l'acte de vente : oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Inondation par submersion marine, Carte Mouvement de Terrain, Recul du Trait de Côte et de Végétation, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Effet Toxique

Vendeur - Acquéreur

Vendeur : SNC MARIANAN AQUITAINE

Acquéreur : _____

Date : 30/09/2022 Fin de validité : 30/09/2023

Cet état a été rempli par le vendeur ou le co-vendeur, et sera à l'usage de l'ambrociolien et du contrat de vente de l'acte de location d'un immeuble.

Location et vente en l'état de dévotion, hors tout, en application des articles 1631 et 1632 du Code de Commerce, sous réserve de la responsabilité des biens et des risques de dommages, 124 rue de la République, 19090 LANOUEILLAN, 05 49 11 12 22 23 44 11 - 05 49 11 12 22 23 44 11 - 05 49 11 12 22 23 44 11

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Charente-Maritime
Adresse de l'immeuble : 219 Rue Emile Normandin 17000 LA ROCHELLE
En date du : 30/09/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	
Inondations et coulées de boue	24/08/1987	24/08/1987	03/11/1987	11/11/1987	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1989	24/07/1990	15/08/1990	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1990	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/12/1997	22/10/1998	13/11/1998	
Inondations et coulées de boue	29/09/1999	30/09/1999	14/04/2000	28/04/2000	
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	01/01/2001	01/01/2001	23/01/2002	09/02/2002	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008	
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2017	30/06/2017	27/11/2018	07/12/2018	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/2018	31/12/2018	15/10/2019	15/11/2019	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SNC MARIIGNAN AQUITAINE

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Charente-Maritime

Commune : LA ROCHELLE

Parcelles : 000 DN 96

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

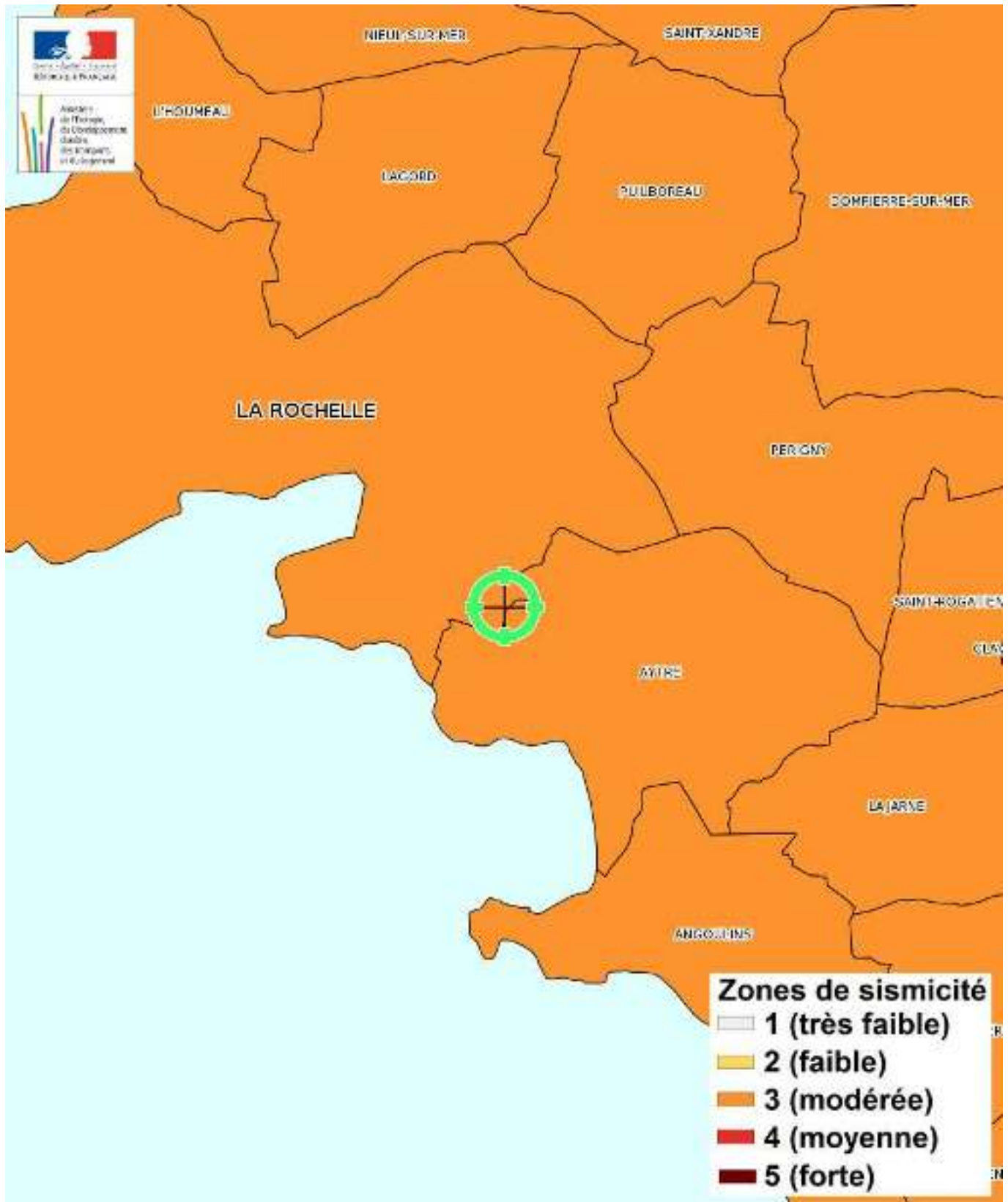


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Charente-Maritime

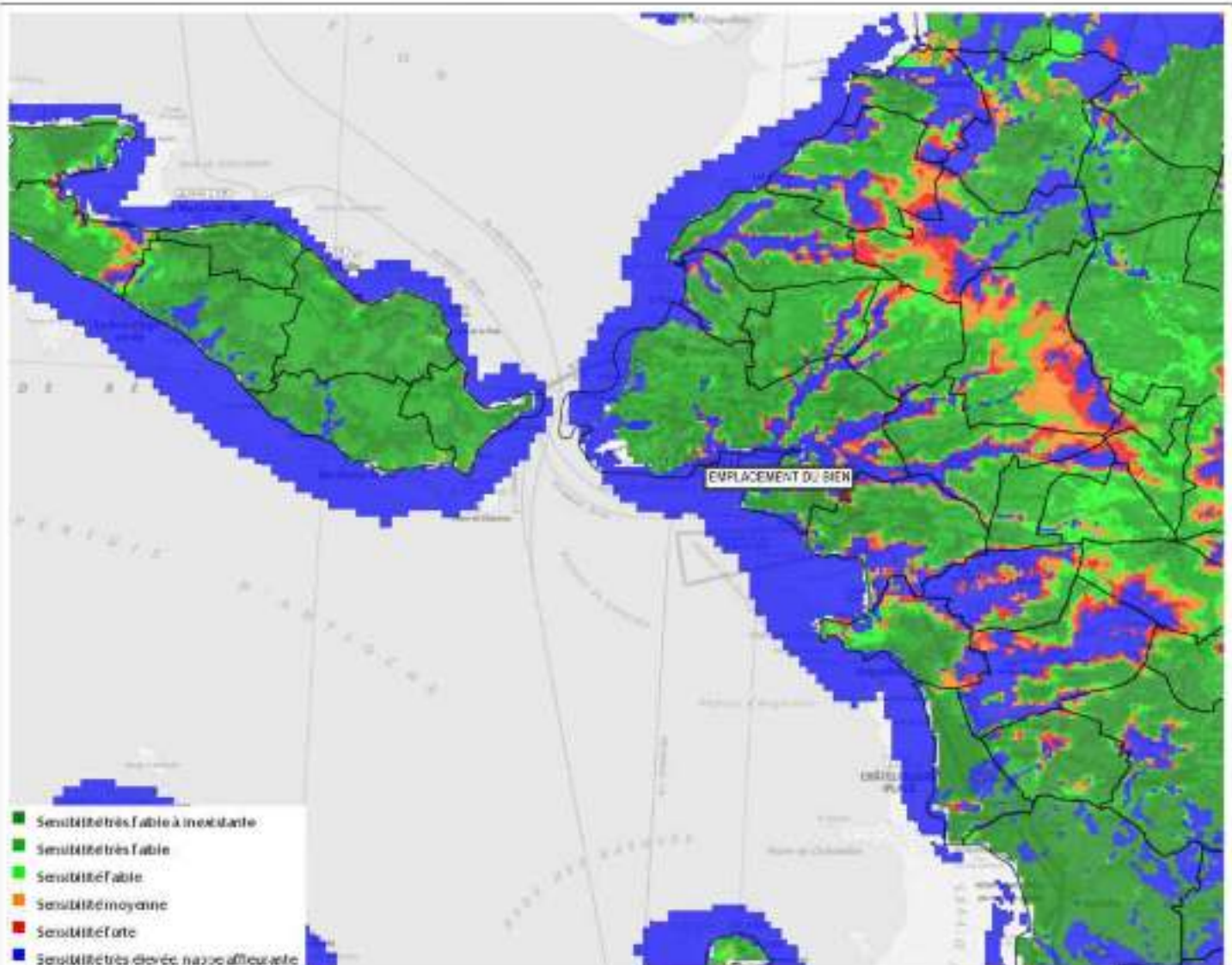
Commune : LA ROCHELLE

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 3 - Modérée



Carte

Inondation par remontées de nappes naturelles



Inondation par remontées de nappes naturelles Informatif

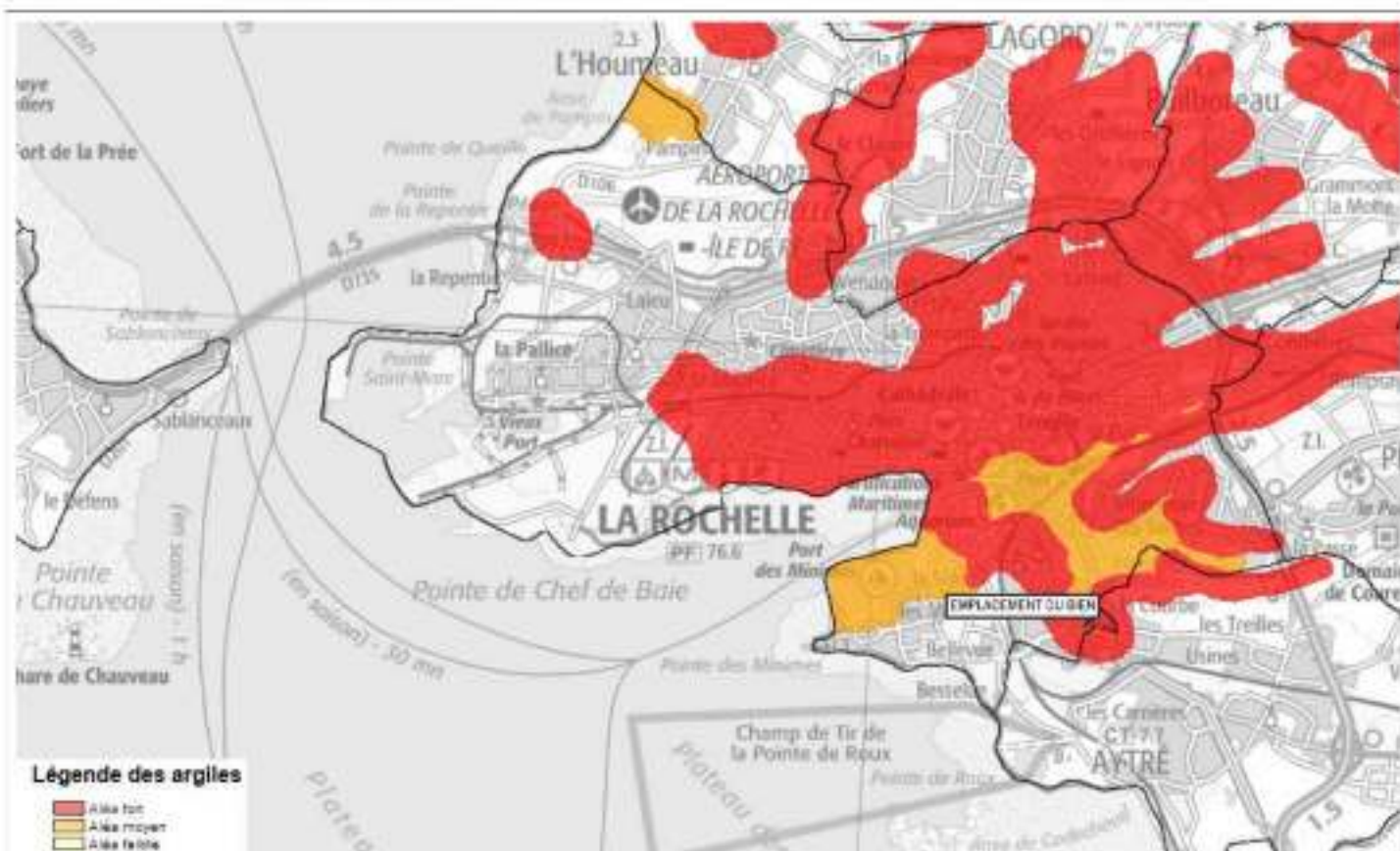
EXPOSE

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSE

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)
Carte réglementaire
Source BRGM

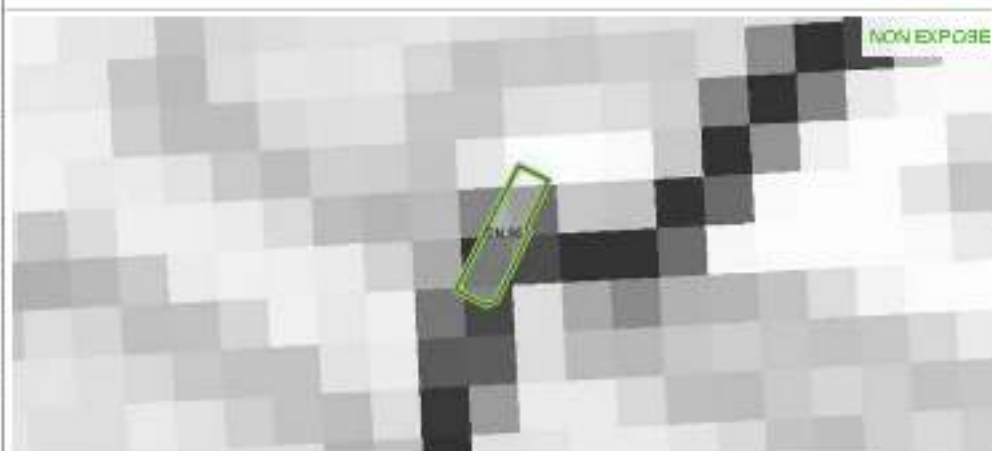
- Aléa fort
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes

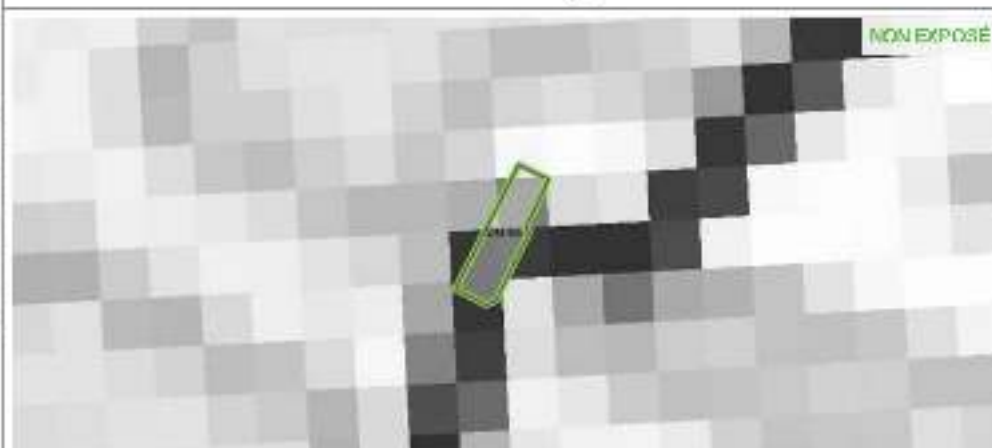
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



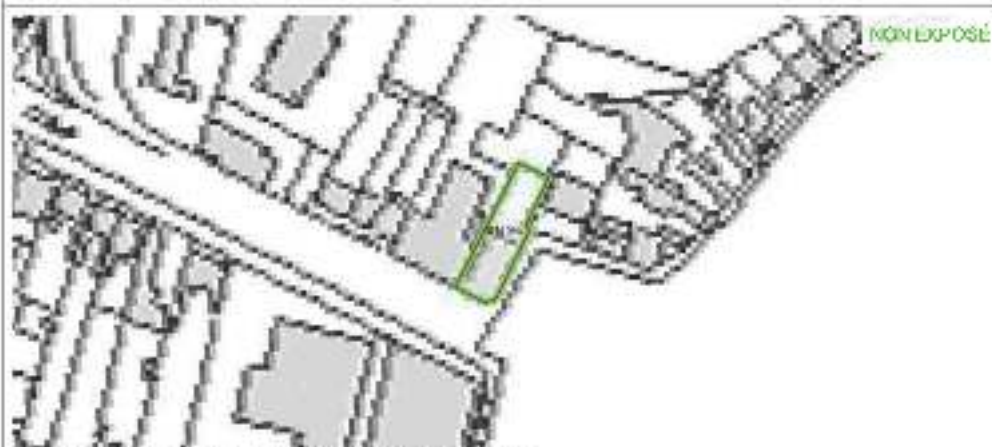
Mouvement de terrain à risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain à risque d'inondation

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Habitation par auvent marin Approuvé le 25/02/2019

Mouvement de terrain à risque d'inondation par remontée de la nappe phréatique

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Etat de Suppression Approuvé le 25/12/2015
Etat Thermique Approuvé le 28/12/2015
Etat Toiture Approuvé le 28/12/2015



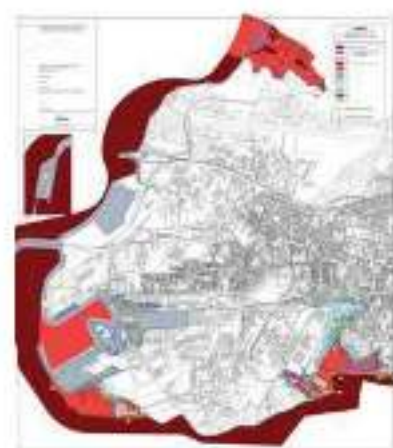
Etat de Suppression Approuvé le 10/04/2015
Etat Thermique Approuvé le 10/04/2015
Etat Toiture Approuvé le 10/04/2015



Etat de Suppression Approuvé le 29/03/2011
Etat Thermique Approuvé le 29/03/2011
Etat Toiture Approuvé le 29/03/2011



Etat de Suppression Approuvé le 23/12/2015
Etat Thermique Approuvé le 23/12/2015
Etat Toiture Approuvé le 23/12/2015



Inondation par submersion marine Approuvé le 26/02/2018
Mouvement de terrain Recul du trait de côtes et de falaises Approuvé

Annexes

Arrêtés



Direction départementale
des Brevinaires et de la Mer

Service de l'Élévation, de
l'Aménagement, des Risques et
du Développement Durable

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRÊTÉ N° 3271

Titre Prévention des Risques

portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime annexée à l'arrêté préfectoral n° 11-854 du 8 avril 2011

La préfète du département de la Charente-Maritime

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-511 du 13 février 2006 modifié par les arrêtés n° 08-4193 du 27 octobre 2008, n° 09-528 du 9 février 2009, n° 09-1712 du 24 avril 2009, n° 09-3503 du 28 septembre 2009, n° 1541ter du 30 juin 2010, n° 10-2441 du 13 septembre 2010 et n° 11-854 du 8 avril 2011 donnant la liste des 472 communes du département de la Charente-Maritime où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

Article 1 : L'ensemble des communes du département de la Charente-Maritime est soumis à la procédure de l'information des acquéreurs et des locataires.

Article 2 : Conformément au paragraphe III de l'article 125-5 du Code de l'environnement, la liste des communes du département de la Charente-Maritime faisant l'objet d'un dossier communal d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est annexée au présent arrêté.

Annexes

Arrêtés

Article 3 : les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont arrêtés dans un dossier communal d'information librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées et accessible en tout ou partie sur internet à partir du site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>.

Article 4 : la liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du paragraphe I de l'article L.125-5 du Code de l'environnement.

Article 5 : l'obligation d'information sur les sinistres prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique, depuis le 1^{er} juin 2006, sur toutes les communes du département de la Charente-Maritime, celles-ci ayant été déclarées, depuis 1982, au moins une fois en état de catastrophe naturelle en application de l'article L.125-1 du Code des assurances. L'ensemble de ces arrêtés est consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées et est accessible sur le site internet <http://www.prim.net>.

Article 6 : le présent arrêté sera :

- notifié aux maires des communes de Charente-Maritime qui assureront l'affichage en mairie,
- adressé à la chambre départementale des notaires,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest.

Il sera accessible sur internet à partir du site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>.

Article 7 :

- le secrétaire général de la préfecture,
 - les maires des communes de Charente-Maritime,
 - le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
 - le directeur départemental des protections de la population,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 22 DEC. 2014

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel TOURNAIRE

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique), dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 9 ci-dessus, soit à l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration ou au terme d'un silence géré par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.
Sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux, la contribution pour l'acte juridique de 35 Euros prévue par l'article 1035 Q du Code général des impôts devra être acquittée, sous justification du dépôt d'une demande judiciaire.

Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE Secrétariat Général Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales et de l'Environnement Bureau des Affaires Environnementales	Arrêté n° 15 - 3402 Portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de la société SDLP – site du Fief de La Repentie sur la commune de La Rochelle
--	---

Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.515.15 à L.515.25, et ses articles R.515-39 à R.515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.126-1, L.211-1, L.330.1 et L.300-2;

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la criticité, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-19 du 8 janvier 2014 autorisant la société SDLP à poursuivre l'exploitation d'un dépôt d'hydrocarbures de catégorie C dénommé « Fief de La Repentie » sur le territoire de la commune de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°15-2795 portant mise à jour du classement des installations exploitées par la société SDLP site du Fief de La Repentie à La Rochelle ;

Vu le dossier déposé le 13 mars 2012 en préfecture comportant les mises à jour de l'étude d'impact et de l'étude de dangers des installations situées au Fief de La Repentie ;

Vu les résultats de la tierce expertise de l'étude de dangers des installations du Fief de La repentie réalisée par l'INERIS et datée du 11 septembre 2012 et renvoyée le 21 janvier 2013 en préfecture,

Vu le mémoire en réponse à la tierce expertise des installations du Fief de La repentie reçu le 25 janvier 2013 à la DREAL et ses compléments reçus les 13 février, 11 juillet et 25 juillet 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°14-2869 du 20 novembre 2014 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour le site du Fief de la Repentie exploité par la société SDLP sur la commune de La Rochelle modifié par arrêté préfectoral n°14-3258 du 19 décembre 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-606 du 23 mars 2013 portant création de la commission de suivi de site pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par PICOTY SA sur la commune de La Rochelle et pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par SDLP sur la commune de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2095 du 13 août 2013 portant désignation du président et composition du bureau de la commission de suivi de site pour les dépôts d'hydrocarbures exploités par PICOTY SA et SDLP sur la commune de La Rochelle modifié par arrêté n°14-2548 du 19 septembre 2014 ;

Annexes

Arrêtés

Vu l'arrêté préfectoral n°14-2272 du 10 septembre 2014 portant modification de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2013 portant création de la commission de suivi de site pour des dépôts d'hydrocarbures exploités par les sociétés PJCOTY et SDLP à la commune de La Rochelle (ajout d'un dépôt d'hydrocarbures exploité par SDLP (Fief de La Repentie) et modification du collège « élus des collectivités territoriales ») modifié par arrêté préfectoral n°15-1087 du 19 mai 2015 ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003 ;

Vu les avis favorables des personnes et organismes associés, à savoir :

- commission de suivi de site (CSS) : avis favorable dans sa séance du 18 juin 2015,
- la société SDLP : mail du 18 mai 2015,
- commune de La Rochelle : avis favorable par délibération du 29 juin 2015,
- service départemental d'incendie et de secours : courrier du 29 juin 2015,

Vu les avis réputés favorables de la communauté d'agglomération de La Rochelle, du comité de quartier Laleu-La Pallice-La Rossignollette, du comité de quartier de Port-Neuf, de l'UFC Que Choisir, de l'association Respire, du Grand Port Maritime de La Rochelle, du Conseil Départemental et du Conseil Régional ;

Vu l'avis défavorable de l'association Nature Environnement 17 émis par courrier du 6 juillet 2015 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Poitiers du 27 juillet 2015 portant nomination de M. Acherreau en qualité de commissaire enquêteur et de M. Philippe en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'arrêté préfectoral n°15-2231 du 29 juillet 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 23 septembre au 23 octobre 2015 inclus pour l'établissement du plan de prévention des risques technologiques de la société SDLP site « Fief de La Repentie » à La Rochelle ;

Vu le rapport établi par le commissaire enquêteur et ses conclusions favorables au projet en date du 5 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer du 18 décembre 2015 ;

Vu les pièces du dossier ;

Considérant que la société SDLP – site du Fief de La Repentie comprend sur le territoire de la commune de La Rochelle des installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement ;

Considérant que le site du Fief de La Repentie exploité par la société SDLP est concerné par l'article L. 515-15 du Code de l'environnement ;

Considérant que les mesures définies dans le plan de prévention des risques technologiques résultent d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation ;

Sur proposition de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Le plan de prévention des risques technologiques de l'établissement SDLP- Fief de La Repentie sur la commune de La Rochelle, joint au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2 : Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L. 126-1 du Code de l'urbanisme. Il est annexé aux documents d'urbanisme en vigueur dans la commune de La Rochelle dans le délai de trois mois prévu par ce même code.

ARTICLE 3: Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- une carte de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques,

Annexes

Arrêtés

- un document graphique (plan de zonage réglementaire) faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du Code de l'environnement,
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions visées au I de l'article L. 515-16,
 - les mesures sur les usages et la protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du Code de l'environnement,
- des recommandations tendant à renforcer la protection des populations formalées en application du V de l'article L. 515-16 du Code de l'environnement.

ARTICLE 4 : Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 4 de l'arrêté du 20 novembre 2014 modifié par arrêté préfectoral du 19 décembre 2014.

Il devra être affiché pendant une durée minimale d'un mois en mairie de La Rochelle, en mairie annexée de Laleu, ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération de La Rochelle pour y être porté à la connaissance du public.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans le journal Sud-Ouest.

Il sera publié au recueil des notes administratives de l'Etat dans le département.

Un exemplaire du plan approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture, à la mairie de La Rochelle, ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Un exemplaire est également consultable via le site internet de la DREAL Poitou-Charentes: www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (15, rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS CEDEX) soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique) dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 4, soit à l'issue d'un recours préalable dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général de la Préfecture de Charente-Maritime, le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le directeur départemental des Territoires et de la Mer, le maire de la commune de La Rochelle, le président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le **23 DEC. 2015**

Le Préfet,



Eric JALON

Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales et de
l'Environnement

Bureau des Affaires
Environnementales

Arrêté n° 11 - 175

**Portant approbation du plan de prévention
des risques technologiques de l'établissement
GRATECAP
sur la commune de La Rochelle**

29 MARS 2011

LE PREFET du département de Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.515.15 à L.515.25, et ses articles R515-39 à R.515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.126-1, L.211-1, L.220.1 et L.300-2 ;

Vu la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 1994 concernant les stockages d'engrais simples solides à base de nitrate (ammonitrates, sulfonitrates...) correspondant aux spécifications de la norme NF U 42-001 (ou à la norme européenne équivalente) ou engrais composés à base de nitrates ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2010 relatif à la prévention des risques présentés par les stockages d'engrais solides à base de nitrate d'ammonium soumis à autorisation au titre de la rubrique 1331 et les stockages de produits soumis à autorisation au titre de la rubrique 1332 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2000 modifié portant autorisation d'exploitation d'un dépôt d'engrais à base de nitrates dans la zone portuaire de Chef de Bas à La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2009 relatif à l'actualisation de l'étude de dangers et à l'appréciation de la démarche de maîtrise des risques de l'établissement Gratecap à La Rochelle ;

Annexes

Arrêtés

Vu la révision quinquennale de l'étude de dangers de l'établissement Gratecap remise en août 2006 et complétée en septembre 2007 ;

Vu la tierce expertise du 14 mai 2008 relative à l'analyse critique des scénarii de décomposition d'ammonitrates du site de Gratecap ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2000 instituant des servitudes d'utilité publique autour de l'entrepôt de stockage d'engrais solides à bases de nitrates de l'établissement Gratecap sis sur la zone portuaire de Chef de Baie à La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2008 portant approbation du plan particulier d'intervention (PPI) relatif à l'établissement Gratecap ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2009 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement GRATECAP sur la commune de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 portant prolongation de l'arrêté du 15 avril 2009 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques ;

Vu la circulaire du 21 janvier 2002 relative aux installations classées: prévention des accidents majeurs dans les dépôts d'engrais soumis à autorisation au titre de la rubrique n° 1331 de la nomenclature ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003 ;

Vu les avis favorables des personnes et organismes associés, à savoir :

- comité local d'information et de concertation (CLIC): avis favorable dans sa séance du 10 juin 2010,
- Gratecap : accord par lettre de la société du 24 août 2010 sous réserve d'intégrer l'emprise de la voie ferrée située dans le périmètre d'exposition aux risques et de quelques modifications mineures dans la note de présentation,
- UFC Que Choisir: avis favorable par lettre du 24 août 2010,
- mairie de La Rochelle: avis favorable par délibération du 6 septembre 2010,
- département de la Charente-maritime: avis favorable par délibération du 24 septembre 2010,
- communauté d'agglomération de La Rochelle: avis réputé favorable (avis favorable prononcé par délibération du 21 octobre 2010 postérieurement au délai réglementaire de deux mois),
- région Poitou-Charentes: avis réputé favorable,

Vu la décision du président du tribunal administratif de Poitiers en date du 7 juillet 2010 portant désignation du commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 22 novembre 2010 au 24 décembre 2010 pour l'établissement du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement Gratecap à La Rochelle ;

Vu le rapport établi par le commissaire enquêteur et ses conclusions favorables au projet en date du 12 janvier 2011 ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 9 février 2011 ;

Vu les pièces du dossier,

Sur proposition de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer ;

Annexes

Arrêtés

ARRETE

Article 1er :

Le plan de prévention des risques technologiques de l'établissement GRATECAP sur la commune de La Rochelle est approuvé.

Article 2 :

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme et rend caduques les précédentes servitudes instituées par arrêté du 24 janvier 2000. Il devra être annexé aux documents d'urbanisme en vigueur dans la commune de La Rochelle dans le délai de 3 mois prévu par ce même code.

Article 3 :

Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques,
- un document graphique (plan du zonage réglementaire) faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L.515-15 et L.515-16 du code de l'environnement,
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions visées au I de l'article L.515-16,
 - les mesures sur les usages et la protection des populations prévues au IV de l'article L.515-16 du code de l'environnement;
 - les servitudes d'utilité publique précédentes abrogées.

Article 4 :

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 4 de l'arrêté du 15 avril 2009.

Il devra être affiché pendant une durée minimale d'un mois dans la mairie de La Rochelle et son annexe de Laleu ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération de La Rochelle pour y être porté à la connaissance du public.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans le journal Sud-Ouest.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Un exemplaire du plan approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture, à la mairie de La Rochelle et la mairie annexe de Laleu ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Un exemplaire est également consultable sur le site internet de la DREAL Poitou-Charentes : www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement.

Annexes

Arrêtés

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique) dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 4, soit à l'issue d'un recours préalable dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant quatre mois à compter de la réception de la demande.

Article 6 :

Le Secrétaire général de la Préfecture de Charente-Maritime, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Directeur départemental des territoires et de la mer, le maire de la commune de La Rochelle, le Président de la communauté d'agglomération de La Rochelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le **29 MARS 2011**

Le Préfet,


Henri MASSE

Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

<p>PREFECTURE Secrétariat Général</p> <p>Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales et de l'Environnement Bureau des Affaires Environnementales</p>	<p>Arrêté n° 2013-750</p> <p>Portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de l'établissement RHODIA Opérations sur la commune de La Rochelle.</p>
---	---

10 AVR. 2013

La Préfète de la Charente-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.515.15 à L.515.25, et ses articles R.515-39 à R.515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.126-1, L.211-1, L.230.1 et L.300-2;

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-917-DRCTE/BAE du 16 avril 2012 autorisant la société RHODIA Opérations à exploiter une usine de traitement de terres rares ZI de Chef de Bas à La Rochelle;

Vu l'étude de dangers fournie par la société RHODIA Opérations remise le 15 septembre 2009, complétée par courrier du 23 janvier 2010 et 5 mars 2010, dans le cadre de la révision quinquennale de l'étude de dangers et de la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT);

Vu l'étude de dangers contenue dans le dossier déposé dans le cadre du projet Coleoptère;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2008 portant approbation du plan particulier d'intervention (PPI) relatif à l'établissement RHODIA Opérations;

Vu l'arrêté préfectoral n°09-4765 du 29 décembre 2009 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement RHODIA Electronics & Catalysts sur la commune de La Rochelle;

Vu les arrêtés préfectoraux n°11-2100 du 27 juin 2011 et n°12-3043 du 18 décembre 2012 portant prorogation de l'arrêté du 29 décembre 2009 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2006 portant création d'un comité local d'information et de concertation pour un stockage d'engrais à base de sélénite exploité par Gratecap et pour un site de production de chimie de spécialité par Rhodia F & C sur la commune de La Rochelle;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2009 portant création d'un CLIC pour un site de production de chimie de spécialité exploité par RHODIA E & C sur la commune de La Rochelle, modifié en dernier lieu par arrêté préfectoral du 26 mai 2011;

Annexes

Arrêtés

Vu le circulaire ministérielle du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003;

Vu les avis favorables des personnes et organismes associés, à savoir:

- comité local d'information et de concertation (CLIC): avis favorable dans sa séance du 18 octobre 2012,
- la société RHODIA Opérations : courrier du 2 janvier 2013,
- commune de La Rochelle : avis favorable par délibération du 17 décembre 2012,
- communauté d'agglomération de La Rochelle : avis favorable par délibération du 13 décembre 2012,
- conseil général de Charente Maritime: avis favorable par délibération du 14 décembre 2012,
- chambre de commerce et d'industrie : avis favorable par courrier du 28 décembre 2012,
- UFC Que Choisir : courrier du 14 novembre 2012,
- service départemental d'incendie et de secours : avis du 4 janvier 2013,
- région Poitou-Charentes, comité de quartier Laleu-La Palliée et comité de quartier de Port-Neuf : avis réputé favorable,

Vu l'avis défavorable de Natura Environnement 17 en date du 30 décembre 2012,

Vu la décision du président du tribunal administratif de Poitiers en date du 29 novembre 2012 portant désignation du commissaire enquêteur;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 28 janvier 2013 au 4 mars 2013 inclus pour l'établissement du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement RHODIA Opérations à La Rochelle;

Vu le rapport établi par le commissaire enquêteur et ses conclusions favorables au projet en date du 15 mars 2013;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 28 mars 2013;

Vu les pièces du dossier,

Sur proposition de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Le plan de prévention des risques technologiques de l'établissement RHODIA Opérations sur la commune de La Rochelle, joint au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2 : Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme. Il est annexé aux documents d'urbanisme en vigueur dans la commune de La Rochelle dans le délai de 3 mois prévu par ce même code.

ARTICLE 3 : Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques,
- un document graphique (plan de zonage réglementaire) faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnées respectivement aux articles L.515-15 et L.515-16 du code de l'environnement,
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions visées au I de l'article L.515-16,
 - les mesures sur les usages et la protection des populations prévues au IV de l'article L.515-16 du code de l'environnement;
- des recommandations tendant à renforcer la protection des populations formées en application du V de l'article L.515-16 du Code de l'environnement.

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 4 : Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 4 de l'arrêté du 29 décembre 2009.

Il devra être affiché pendant une durée minimale d'un mois en mairie de La Rochelle, en mairie annexe de Laleu ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération de La Rochelle pour y être porté à la connaissance du public.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans le journal Sud-Ouest.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Un exemplaire du plan approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture, à la mairie de La Rochelle, ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Un exemplaire est également consultable sur le site internet de la DIREAL Poitou-Charentes: www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

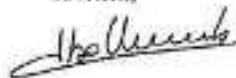
ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de La Préfète de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique) dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 4, soit à l'issue d'un recours préalable dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant quatre mois à compter de la réception de la demande.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général de la Préfecture de Charente-Maritime, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Directeur départemental des territoires et de la mer, le maire de la commune de La Rochelle, le Président de la communauté d'agglomération de La Rochelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le **10 AVR. 2013**

La Préfète,



Béatrice ABOLLMER

Annexes

Arrêtés



26 DEC. 2013

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

<p>PREFECTURE Secrétariat Général</p> <p>Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales et de l'Environnement Bureau des Affaires Environnementales</p>	<p>Arrêté n° 13 - 3 / 55</p> <p>Portant approbation de plan de prévention des risques technologiques des établissements PICOTY et SDLP sur la commune de La Rochelle</p>
---	--

La Préfète de la Charente-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.515.15 à L.515.25, et ses articles R.515-39 à R.515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.126-1, L.211-1, L.236.1 et L.300-2;

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la chronicité, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-736 du 23 mars 2010 autorisant la société PICOTY à exploiter un dépôt d'hydrocarbures de catégorie B et C (extension de son exploitation située 6 à 22 rue de Béthenourt à La Rochelle);

Vu l'arrêté préfectoral n°13-1722 du 9 juillet 2013 autorisant la société SDLP à poursuivre l'exploitation des dépôts d'hydrocarbures de catégorie B et C (sites de Ré, Béthenourt et Rapencé) sur la commune de La Rochelle ;

Vu l'étude de dangers fournie par la société PICOTY datée d'octobre 2006, complétée en juin 2008, dans le cadre de la demande d'autorisation de la cuvette 4 et de la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT);

Vu l'étude de dangers fournie par la société SDLP datée d'octobre 2006, complétée en juin 2008 remise dans le cadre de la révision quinquennale de l'étude de dangers et de la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ;

Vu la tierce expertise de février 2009 des études de dangers des installations de PICOTY et de SDLP réalisée par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-527 du 15 mars 2013 portant approbation du plan particulier d'intervention (PPI) des établissements pétroliers de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°08-3529 du 10 septembre 2008 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour les établissements PICOTY SA et SDLP sis sur la commune de La Rochelle ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°11-2096bis du 9 septembre 2011 et n°13-453 du 6 mars 2013 portant prolongation de l'arrêté du 10 septembre 2008 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques;

Annexes

Arrêtés

Vu l'arrêté préfectoral n°06-2422 du 6 juillet 2006 portant création d'un comité local d'information et de concertation pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par PICOTY SA sur la commune de La Rochelle et pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par SDLP sur la commune de La Rochelle, modifié par arrêté préfectoral n°08-2272 le 17 juin 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°09-4358 du 27 novembre 2009 portant renouvellement de la composition d'un comité local d'information et de concertation pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par PICOTY SA sur la commune de La Rochelle et pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par SDLP sur la commune de La Rochelle, modifié en dernier lieu par arrêté préfectoral n°12-2562 du 25 octobre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-505 du 26 mars 2013 portant création de la commission de suivi de site pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par PICOTY SA sur la commune de La Rochelle et pour un dépôt d'hydrocarbures exploité par SDLP sur la commune de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2095 du 13 août 2013 portant désignation du président et composition du bureau de la commission de suivi de site pour les dépôts d'hydrocarbures exploités par PICOTY SA et SDLP sur la commune de La Rochelle ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003 ;

Vu les rapports d'étude INERES n°DRA-11-122429-08640D du 11 mai 2012 et n° DRA-12-132570-09789C du 27 mars 2013 relatifs à l'examen des possibilités de réduction des risques à la source du PPRT des deux dépôts pétroliers de La Rochelle ;

Vu les avis favorables, ou conformes, des personnes et organismes associés, à savoir :

- commission de suivi de site (CSS) : avis favorable dans sa séance du 1^{er} juillet 2013,
- la société PICOTY SA : avis favorable par courrier du 14 août 2013,
- la société SDLP : avis favorable par courrier du 19 août 2013,
- commune de La Rochelle : avis favorable par délibération du 10 juillet 2013,
- communauté d'agglomération de La Rochelle : avis favorable par délibération du 11 juillet 2013,
- conseil général de Charente Maritime : avis conforme par délibération du 19 juillet 2013,
- service départemental d'incendie et de secours : courrier du 21 août 2013,
- comité de quartier Laire-La Pallice-La Rossignollette, comité de quartier de Port-Neuf, UFC Que Choisir, Nature Environnement 17 : avis réputé favorable,

Vu l'avis défavorable du conseil régional par délibération du 12 juillet 2013 ;

Vu l'avis défavorable de l'association Respire par courrier du 16 août 2013 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Poitiers en date du 19 juin 2013 portant constitution d'une commission d'enquête ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2206 du 6 septembre 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 30 septembre au 31 octobre 2013 inclus pour l'établissement du plan de prévention des risques technologiques des sociétés PICOTY et SDLP à La Rochelle ;

Vu le rapport établi par la commission d'enquête et ses conclusions favorables au projet en date du 29 novembre 2013 ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 20 décembre 2013 ;

Vu les pièces du dossier ;

Considérant que les sociétés PICOTY SA et SDLP comprennent sur le territoire de la commune de La Rochelle des installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement ;

Considérant que les établissements PICOTY et SDLP sont concernés par l'article L.515-15 du code de l'environnement ;

Annexes

Arrêtés

Considérant la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets des phénomènes dangereux des sites des sociétés PICOTY et SDLP par la fixation de mesures foncières, de contraintes et de règles en matière de construction, d'urbanisme et d'usage par l'instauration d'un plan de prévention des risques technologiques ;

Considérant que, conformément à l'avant dernier alinéa de l'article L.515-16 du code de l'environnement, les PPRT peuvent prévoir des mesures supplémentaires de prévention des risques permettant de réduire les secteurs de mesures foncières, sous réserve que :

- le coût des mesures supplémentaires soit moins important que celui des mesures foncières qu'elles permettent d'éviter, ce qui est vérifié dans le cas du PPRT PICOTY et SDLP puisque les mesures supplémentaires retenues sont estimées à 2.889.084 euros et engendrent la suppression de la totalité des mesures d'expropriation et de 15 délaissements envisagés, estimés à 3.016.100 euros,
- ces mesures supplémentaires aillent au-delà des obligations réglementaires qui incombent à l'exploitant au titre de la réglementation relative aux installations classées ;

Considérant qu'au regard de l'étude INERIS n°DRA-11-122429-08640D du 11 mai 2012 susvisée ces mesures supplémentaires consistent à regrouper au sein des 4 bays équipés de double parois toutes les essences stockées sur le site du PICOTY ;

Considérant que les mesures définies dans le plan de prévention des risques technologiques résultent d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation ;

Sur proposition de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Le plan de prévention des risques technologiques des établissements PICOTY SA et SDLP sur la commune de La Rochelle, joint au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2 : Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme. Il est annexé aux documents d'urbanisme en vigueur dans la commune de La Rochelle dans le délai de 3 mois prévu par ce même code.

ARTICLE 3 : Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ainsi qu'une notice sur les mesures de réduction du risque à la source,
- un document graphique (plan de zonage réglementaire) faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L.515-15 et L.515-16 du code de l'environnement,
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions visées au I de l'article L.515-16,
 - les mesures foncières fixées aux II de l'article L.515-16,
 - les mesures sur les usages et la protection des populations prévues au IV de l'article L.515-16 du code de l'environnement,
- des recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L. 515-16 du Code de l'environnement.

ARTICLE 4 : Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 4 de l'arrêté du 10 septembre 2008.

Il devra être affiché pendant une durée minimale d'un mois en mairie de La Rochelle, en mairie annexée de Labou ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération de La Rochelle pour y être porté à la connaissance du public.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans le journal Sud-Ouest.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'état dans le département.

Un exemplaire du plan approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture, à la mairie de La Rochelle, ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Un exemplaire est également consultable via le site internet de la DREAL Poitou-Charentes: www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de La Préfète de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

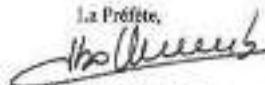
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (15, rue de Blossac – BP 341 -86020 POITIERS CEDEX) soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique) dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 4, soit à l'issue d'un recours préalable dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux, la contribution pour l'aide juridique de 35 euros prévue par l'article 1635 bis Q du code général des impôts devra être acquittée, sauf justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général de la Préfecture de Charente-Maritime, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Directeur départemental des territoires et de la mer, le maire de la commune de La Rochelle, le Président de la communauté d'agglomération de La Rochelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 26 DEC. 2013

La Préfète,



Béatrice ABOLLIVIER

Annexes

Arrêtés



Direction départementale
des Territoires et de la Mer

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Service de l'Urbanisme, de
l'Aménagement, des Risques et de
Développement Durable

ARRÊTÉ N° 18-1163

Unité Prévention des Risques

portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime annexée à l'arrêté préfectoral n° 3271 du 22 décembre 2014.

Le préfet du département de la Charente-Maritime
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2017-780 du 5 mai 2017 relatif aux plans de prévention des risques technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-511 du 13 février 2006 modifié par l'arrêté préfectoral n° 14-3271 du 22 décembre 2014, donnant la liste des 472 communes du département de la Charente-Maritime où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 26 décembre 2015, créant à compter du 01 janvier 2016, la commune nouvelle d'Essouvert, constituée des communes de Saint Denis du Pin et de la Bénate ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 26 décembre 2015 créant à compter du 01 janvier 2016, la commune nouvelle de Réaux sur Treffe constituée des communes de Réaux, Moings et Saint Maurice de Tavernole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2017 publié au Journal Officiel du 15 novembre 2017, créant à compter du 01 janvier 2018, la commune nouvelle de La Devisse, constituée des communes de Chervettes, Saint Laurent la Barrière et de Vandré ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 novembre 2017 publié au Journal Officiel du 15 décembre 2017, créant à compter du 01 janvier 2018, la commune nouvelle de Floirac, constituée des communes de Saint Romain sur Gironde et Floirac ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime,

33, rue Réaumur - CS 70000 - 17017 La Rochelle cedex 01 - Téléphone : 05 46 27 43 00 - Fax : 05 46 41 10 30
www.charente-maritime.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

Article 1 : L'ensemble des communes du département de Charente-Maritime est soumis à la procédure d'information des acquéreurs et des locataires.

Article 2 : Conformément au paragraphe III de l'article 125-5 du Code de l'environnement, la liste des communes du département de Charente-Maritime faisant l'objet d'une fiche communale d'information risques et sols des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est annexée au présent arrêté.

Article 3 : les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont arrêtés dans une fiche communale d'information risques et sols librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées et accessible en tout ou partie sur internet à partir du site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>.

Article 4 : la liste des communes et les fiches communales d'information risques et sols sont mises à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du paragraphe I de l'article L.125-5 du Code de l'environnement.

Article 5 : l'obligation d'information sur les sinistres prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique, depuis le 1^{er} juin 2006, sur toutes les communes du département de Charente-Maritime, celles-ci ayant été déclarées, depuis 1982, au moins une fois en état de catastrophe naturelle en application de l'article L.125-1 du Code des assurances. L'ensemble de ces arrêtés est consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées et est accessible sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Article 6 : le présent arrêté sera :

- notifié aux maires des communes de Charente-Maritime qui assureront l'affichage en mairie,
- adressé à la chambre départementale des notaires,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Charente-Maritime,
- Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest.

Il sera accessible sur internet à partir du site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>.

Article 7 :

- le secrétaire général de la préfecture,
- les maires des communes de Charente-Maritime,
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 4 JUIN 2018

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Pierre-Emmanuel PORTHERET

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.
Il peut également être l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique), dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 6 ci-dessus, soit à l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.
Sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux, la contribution pour l'aide juridique de 25 Euros prévue par l'article 1603 C du Code général des impôts devra être acquittée, sauf justification du dépôt d'une demande judiciaire.

Annexes

Arrêtés

17268	Nuaille-sur-Boutonne	modéré	
17269	Orignolles	faible	
17270	Ozillac	faible	
17271	Paillé	modéré	
17272	Péré	modéré	
17273	Pérignac	faible	
17274	Péngny	modéré	
17275	Pessines	faible	
17276	Le Pin	faible	
17278	Pisany	faible	
17279	Plassac	faible	
17280	Plassay	modéré	
17281	Polignac	faible	
17282	Pompiers-Moulons	faible	
17283	Pons	faible	In/Mo
17284	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	faible	
17285	Port-d'Envaux	modéré	In
17286	Les Portes-en-Ré	modéré	RL/FF
17287	Pouillac	faible	
17288	Poursay-Garnaud	modéré	In
17289	Préguillac	faible	
17290	Prignac	modéré	
17291	Puilboreau	modéré	
17292	Puy-du-Lac	modéré	
17293	Puyravault	modéré	
17294	Puyrolland	modéré	
17295	Réaux sur Trofle	faible	
17296	Rétaud	faible	
17297	Rivedoux-Plage	modéré	RL/FF
17298	Rioux	faible	
17299	Rochefort	modéré	SM
17300	La Rochelle	modéré	RL
17300	La Rochelle (PPRT)	modéré	Hydrocarbures, engrais à base de nitrates, terres rares chimie
17301	Romazières	modéré	
17302	Romegoux	modéré	In
17303	La Ronde	modéré	
17304	Rouffiac	faible	In
17305	Reuffignac	faible	
17306	Royan	faible	RL/FF
17307	Sablonceaux	faible	
17308	Saint-Agnant	modéré	
17309	Saint-Aigulin	faible	FF
17310	Saint-André-de-Lidon	faible	
17311	Saint-Augustin	modéré	FF
17312	Saint-Bonnet-sur-Gironde	faible	
17313	Saint-Bris-des-Bois	modéré	
17314	Saint-Césaire	modéré	
17315	Saint-Christophe	modéré	
17316	Saint-Ciers-Champagne	faible	
17317	Saint-Ciers-du-Taillon	faible	
17318	Saint-Clément-des-Baleines	modéré	RL/FF
17319	Sainte-Colombe	faible	
17320	Saint-Coutant-le-Grand	modéré	
17321	Saint-Crépin	modéré	

Annexes

Arrêtés



LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

direction
départementale
des Territoires et de la Mer
Charente-Maritime

approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de La Rochelle (Risques littoraux - érosion côtière et submersion marine).

Le Préfet du département de la Charente-Maritime
Chevalier de l'ordre national du mérite

service Urbanisme,
Aménagement, Risques
et Développement Durable
unité
Prévention des Risques

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-11, relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ainsi que les articles L.561-1 à L.561-5 et R.561-1 à R.561-17, relatifs aux mesures de sauvegarde des populations menacées par certains risques naturels majeurs ;

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux ;

Vu la circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux ;

Vu le guide méthodologique plan de prévention des risques littoraux (mai 2014) ;

Vu le guide général des plans de prévention des risques naturels prévisibles (décembre 2016) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3119 du 27 décembre 2012 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (érosion littorale et submersion marine), sur le territoire de la commune de La Rochelle, modifié par l'arrêté préfectoral n°1180 du 27 mai 2015 et prorogé par l'arrêté préfectoral n°3386 du 22 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable sous réserve émis par délibération du conseil municipal de la commune de La Rochelle en séance du 9 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable sous réserve émis par délibération du conseil communautaire de La Rochelle en séance du 5 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable sous réserve de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime en date du 1er août 2018 ;

Vu l'avis réputé favorable du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et du Service Départemental d'Incendie et de Secours consultés le 14 juin 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-1815 du 9 août 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 3 septembre 2018 au 5 octobre 2018 ;

Annexes

Arrêtés

Vu le rapport d'enquête et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 29 octobre 2018 et donnant un avis favorable au projet de plan de prévention des risques ;

Considérant les avis recueillis lors de la consultation et de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Considérant que les modifications apportées au projet de plan de prévention des risques naturels à l'issue de l'enquête publique pour la prise en compte des observations ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de plan ;

SUR proposition du directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Approbation

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de La Rochelle (Risques littoraux – érosion côtière et submersion marine) est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Ce plan de prévention des risques naturels comprend :

- une note de présentation,
- une note méthodologique,
- deux cartes réglementaires au 1/5 000,
- un règlement.

Article 2 : Consultation du PPRN approuvé

Le présent plan de prévention des risques naturels sera tenu à la disposition du public dans les locaux de la mairie de La Rochelle, du siège de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, de la préfecture de Charente-Maritime et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime, aux jours et heures habituels d'accueil du public.

Article 3 : Servitude d'utilité publique

Le présent plan de prévention des risques naturels vaut servitude d'utilité publique et il doit être annexé au plan local d'urbanisme (article L 562-4 du code de l'environnement), sans délai à compter de sa notification par le Préfet au maire de la commune de La Rochelle. À défaut, le représentant de l'État y procède d'office, conformément à l'article L153-80 du code de l'urbanisme.

Article 4 : Notifications

le présent arrêté sera :

- notifié au maire de la commune de La Rochelle;
- notifié au président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

Annexes

Arrêtés

Article 5 : Mesures de publicité

Une copie du présent arrêté sera affichée, pendant une durée minimale d'un mois, dans la mairie de la commune de La Rochelle ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet, dans les journaux le « Sud-Ouest » et « L'Hebdo de Charente-Maritime ».

Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 6 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Énergétique et Solidaire.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (35 - rue de Blossac - 85 000 POITIERS), soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique), dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 5, soit à l'issue d'un recours préalable dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Article 8 : Exécution


- le secrétaire général de la préfecture,
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
- le maire de la commune de La Rochelle,
- le président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le

28 FEB. 2019

Le préfet


Fabrice RIGOLET-ROZE

Annexes

Arrêtés



PRÉFET DE LA CHARENTE - MARITIME

Préfet
Secrétaire Général
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

Le Préfet de la Charente-Maritime,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI ou du 16/01/2018 et le 16/07/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 02/06/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 10/10/2018 et le 30/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollutions des sols et des nappes souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Charente-Maritime ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 10/10/2018 au 30/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime,

Annexes

Arrêtés

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunale – CA de la Rochelle :

- Sur la commune de SAINT VIVIEN :

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS05740	Agence EDF / GDF Services

- Sur la commune de LA ROCHELLE :

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS05750	Agence EDF / GDF Services
17SIS05751	Agence EDF / GDF Services
17SIS05752	Agence EDF / GDF Services

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS06050	SOCOFER

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS06059	BIOENERGY PILOT: filiale de SICA Atlantique (ex Phospho Guinée)
17SIS06061	Ex parc ODTM

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS06063	ESSO SERVICE PORTE ROYALE

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS06106	Centre EDF / GDF Services

Annexes

Arrêtés

- Sur la commune de PERIGNY :

Identifiant SIS	Nom usuel
175500047	TRIAJE INDUSTRIES

Identifiant SIS	Nom usuel
175500058	SPIMEC-SPRAL

- Sur la commune de AYTRÉ :

Identifiant SIS	Nom usuel
175500048	LES COÛRES MAILLES

Identifiant SIS	Nom usuel
175500062	SNC DELFAU ET CIE

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.guyane.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Charente-Maritime.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 22 FEV. 2019

LE PRÉFET

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET

Annexes

Arrêtés



LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

direction
départementale
des Territoires et de la Mer
Charente-Maritime

approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) modifié de la commune de La Rochelle (Risques littoraux – érosion côtière et submersion marine).

service Urbanisme,
Aménagement, Risques
et Développement Durable
unité
Prévention des Risques

Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-11, relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ainsi que les articles L.561-1 à L.561-5 et R.561-1 à R.561-17, relatifs aux mesures de sauvegarde des populations menacées par certains risques naturels majeurs ;

Vu la loi n° 2003-889 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2019 approuvant l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux (érosion côtière et submersion marine) sur le territoire de la commune de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2019 prescrivant la modification n°1 du Plan de Prévention des Risques Naturels (érosion côtière et submersion marine), sur le territoire de la commune de La Rochelle, et informant de la consultation du public du 1^{er} juillet au 5 août 2019,

Vu l'avis favorable par délibération du conseil municipal de la commune de La Rochelle en séance du 8 juillet 2019 ;

Vu l'avis favorable par délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de La Rochelle en séance du 4 juillet 2019 ;

Considérant les observations recueillies lors de la période de consultation ;

Considérant que les observations ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de modification du plan de prévention des risques naturels ;

Considérant qu'il avait été admis un sous zonage réglementaire B2a pour permettre la construction de bâtiments d'activités sur pilotis exclusivement dans le secteur de "l'Espace gare" permettant un aménagement cohérent de ce secteur ;

Considérant que ces dispositions étaient intégrées dans les documents écrits (règlement) du PPRN de La Rochelle approuvé par arrêté préfectoral ;

Considérant que, suite à une erreur matérielle, le plan de prévention des risques naturels de La Rochelle a été approuvé sans que ne soit intégrée à la carte de zonage réglementaire une partie de cette zone B2a pour l'aménagement de l'espace Gare ;

Annexes

Arrêtés

Considérant que la zone Ba1 est régie par un principe de constructibilité sous conditions et que la notion d'augmentation significative de la population doit en conséquence être supprimée ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Approbation

Le dossier de modification n°1 du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de La Rochelle (Risques littoraux – érosion côtière et submersion marine), tel qu'il est annexé au présent arrêté, est approuvé.

Cette modification n°1 du PPRN comprend :

- la note de présentation de la modification,
- la carte de zonage réglementaire ZB-01 modifiée (Echelle : 1/5 000),
- le règlement modifié.

Les pièces énumérées ci-après sont substituées au plan de prévention des risques naturels approuvé par arrêté préfectoral du 26 février 2019 :

- la carte de zonage réglementaire ZB-01 modifiée (Echelle : 1/5 000),
- le règlement modifié.

Article 2 : Consultation de la modification n°1 du PPRN approuvée

La présente modification du plan de prévention des risques naturels sera tenue à la disposition du public dans les locaux de la mairie de La Rochelle, du siège de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, de la préfecture de Charente-Maritime et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime, aux jours et heures habituels d'accueil du public.

Article 3 : Servitude d'utilité publique

La présente modification du plan de prévention des risques naturels vaut servitude d'utilité publique et doit être annexée au plan local d'urbanisme (article L 562-1 du code de l'environnement), sans délai à compter de sa notification par le Préfet au maire de la commune de La Rochelle. A défaut, le représentant de l'État y procède d'office, conformément à l'article L153-60 du code de l'urbanisme.

Article 4 : Notifications

Le présent arrêté sera :

- notifié au maire de la commune de La Rochelle ;
- notifié au président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

Annexes

Arrêtés

Article 5 : Mesures de publicité

Une copie du présent arrêté sera affichée, pendant une durée minimale d'un mois, dans la mairie de la commune de La Rochelle ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.
Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet, dans les journaux le « Sud-Ouest ».

Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 6 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Charente-Maritime, soit d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Énergétique et Solidaire.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (15 – rue de Blossac – 88 000 POITIERS), soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique), dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 5, soit à l'issue d'un recours préalable dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Article 8 : Exécution

- le secrétaire général de la préfecture,
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
- le maire de la commune de La Rochelle,
- le président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 4 OCT. 2019

Le préfet

Fabrice RIPOULET-ROZE

Annexes

Arrêtés



Direction départementale
des Territoires et de la Mer

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Service de Métriers, de
l'Aménagement, des Risques et
du Développement Durable

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Chef Préfet des Risques

**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs pour la commune de
La Rochelle**

Le Préfet du département de la Charente-Maritime
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu les décrets n°2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des 5 zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n°2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière de nucléaire et l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 15-2040 du 8 juillet 2015 relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour la commune de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-1163 du 14 juin 2018, modifiant l'arrêté préfectoral n° 08-511 du 13 février 2008 et listant les communes du département de la Charente-Maritime où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2019 créant et listant les secteurs d'information sur les sols pollués du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2019 approuvant le plan de prévention des risques littoraux (érosion côtière et submersion marine) sur le territoire de la commune de La Rochelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2019 approuvant la modification du plan de prévention des risques littoraux (érosion côtière et submersion marine) sur le territoire de la commune de La Rochelle ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTÉ

38, rue Réaumur (7617) La Rochelle cedex 01 – Téléphone : 05 46 27 43 00 – Fax : 05 46 41 10 30
www.charente-maritime.gouv.fr

Annexes

Arrêtés

Article 1 : l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de La Rochelle, prévue aux paragraphes I et II de l'article L.125-5 du Code de l'environnement, porte sur les risques littoraux (érosion côtière et submersion marine).

Article 2 : les éléments nécessaires à cette information sont consignés dans le dossier communal d'information qui comprend :

- une fiche synthétique listant les risques auxquels la commune est exposée en tout ou partie,
- l'arrêté préfectoral approuvant le PPR,
- la note de présentation, le règlement et la carte du zonage réglementaire du PPR.

Ce dossier communal d'information est librement consultable en préfecture et en mairie de La Rochelle ; il est accessible en tout ou partie sur internet à partir de cette adresse : <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/AL-Information-Acquéreurs-Locataires>

Article 3 : ces informations sont mises à jour à chaque arrêté modifiant la situation de la commune au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

Article 4 : l'obligation d'information sur les sinistres prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique, depuis le 1^{er} juin 2006, sur la commune de La Rochelle, celle-ci ayant été déclarée, depuis 1962, plusieurs fois en état de catastrophe naturelle en application de l'article L.125-1 du Code des assurances. L'ensemble de ces arrêtés est consultable en préfecture et mairie et est accessible sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Article 5 : hormis les risques cités à l'article 1 et dans la fiche synthétique mentionnée à l'article 2, tout autre type de risques est exclu du champ de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Article 6 : le présent arrêté sera :

- notifié au maire de la commune qui assurera son affichage en sa mairie,
 - adressé à la chambre départementale des notaires,
 - publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.
- Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest.

Il sera accessible sur internet à partir du site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>

Article 7 :

- le secrétaire général de la préfecture,
 - le maire de la commune,
 - le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

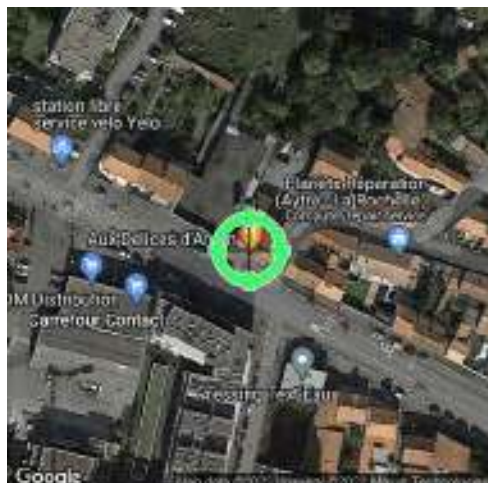
La Rochelle, le 16 JAN. 2020

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

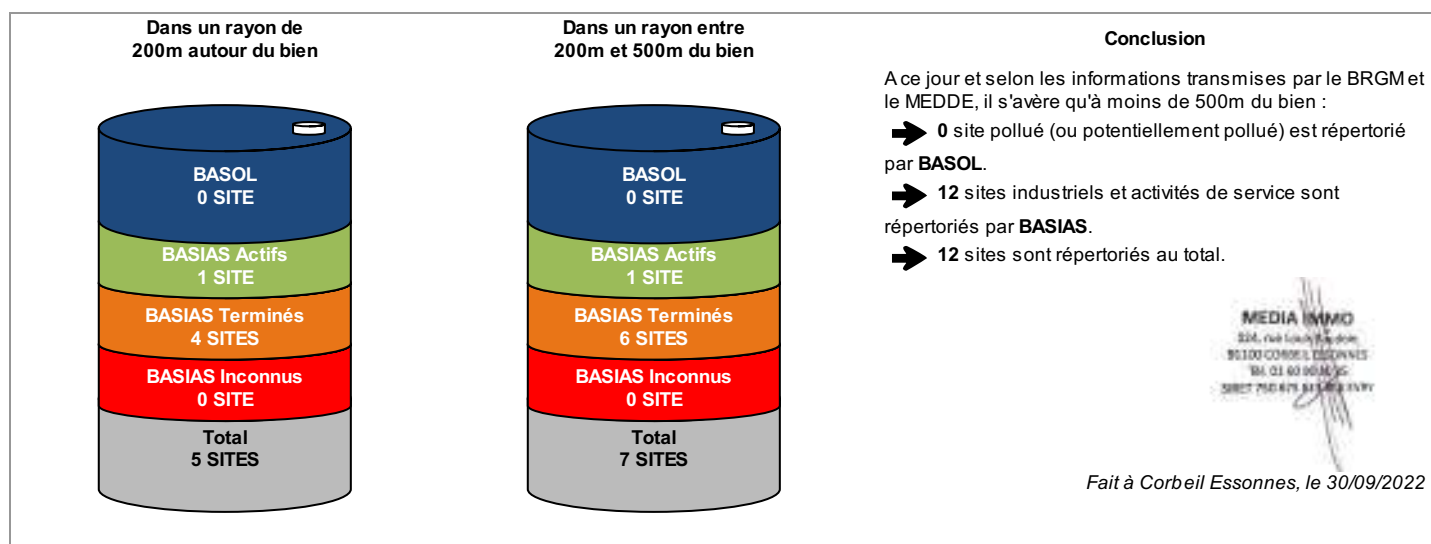
2/2

Pierre-Emmanuel PORTHERET

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	WL30122A
Date de réalisation	30/09/2022
Localisation du bien	219 Rue Emile Normandin 17000 LA ROCHELLE
Section cadastrale	DN 96
Altitude	4.08m
Données GPS	Latitude 46.141341 - Longitude -1.137962
Désignation du vendeur	SNC MARGNAN AQUITAINE
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
 Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?
 Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
 Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Qui : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de **Secteurs d'Information sur les Sols**, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'ERP.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'**Anciens Sites Industriels** et **Activités de Service**, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

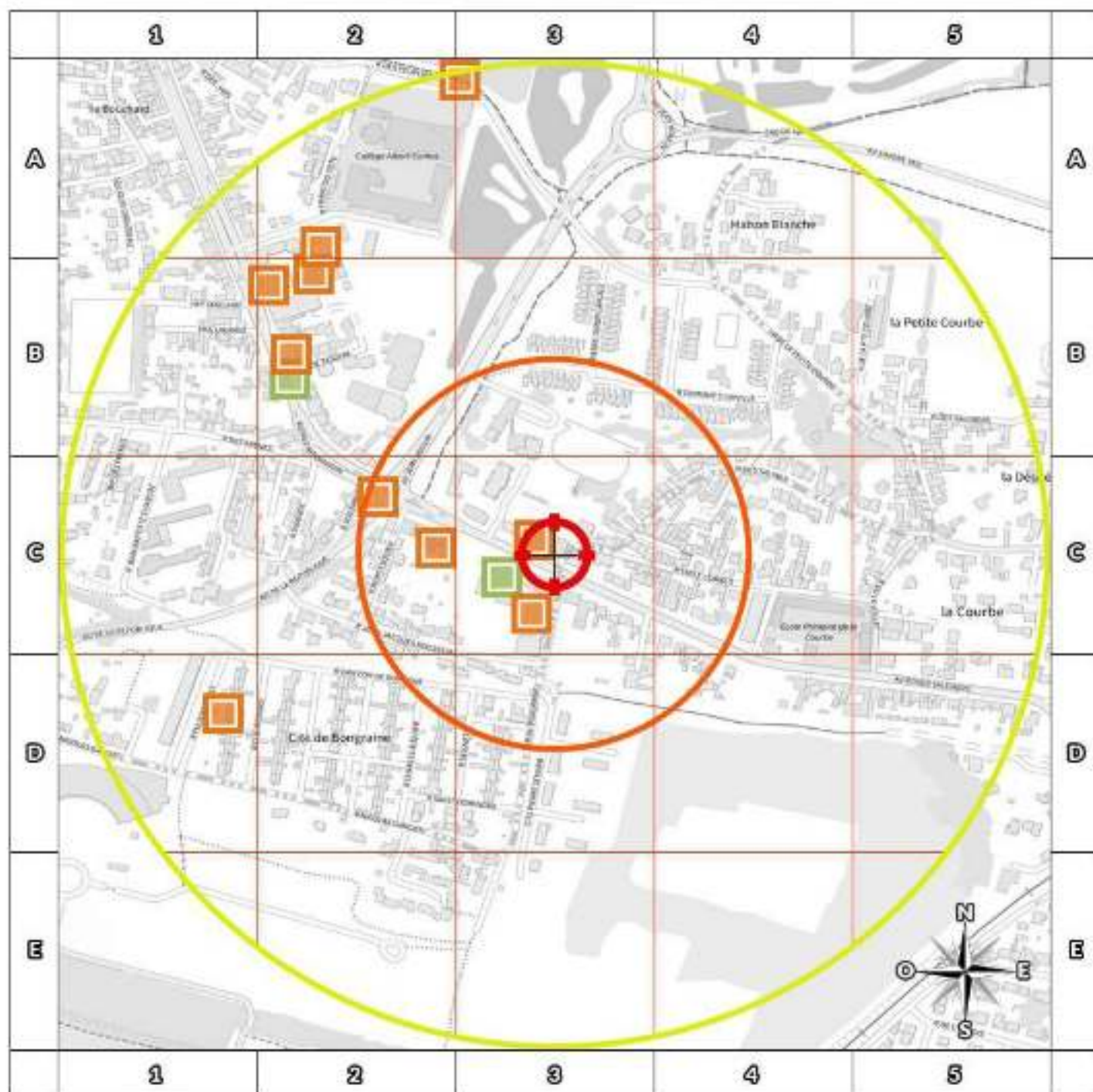
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

*« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)*

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASPOL : Base de données des sites et SOUs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASAS en activité : Base de données d'Activités Industrielles et Artistiques de Service
- BASAS en activité contaminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASAS en activité inconnue : Base de données d'Activités Industrielles et Artistiques de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
E3	Garage Chateigner SA garage et vente de véhicules automobiles	Garages, ateliers, mécanique et soudure.Commerce de voitures et de véhicules automobiles	Normanch (avenue) 2 6 217 LA ROCHELLE	24 m
E3	SC MODAM de Tasson Ateliers garage peinture	Garage-peinture, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, adhésifs. Toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules.	Normanch Brûlé (avenue) 170 LA ROCHELLE	50 m
E3	M CHATAIGNER Dépôt de loupes infirmières	Dépôt de loupes infirmières (D.L.)	Normanch (avenue) 170 LA ROCHELLE	84 m
E3	MILLARD Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication et 120° Fz ou 125° Fz)	Normanch (avenue) 162 LA ROCHELLE	100 m
E3	TURLAY CONSTANT BSGO Standard Dépôt de loupes infirmières	Dépôt de loupes infirmières (D.L.)	Normanch (avenue) de 142 Le Bourg de Tasson LA ROCHELLE	100 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
E2	M BELLER - Dépôt de métaux divers	Commerce de gros (dépôt) de déchets ou de produits en magasin spécialisés (pétrole ou ses dérivés, explosifs ou stockage)	Normanch (avenue) 128 LA ROCHELLE	310 m
E2	M NEVETIE Magasin de matériaux	Commerce de gros (dépôt) de déchets ou de produits en magasin spécialisés (pétrole ou ses dérivés, explosifs ou stockage)	Normanch (avenue) LA ROCHELLE	338 m
D1	Bertrand MICRONET SA Industrie de Fabrication de bâches imperméables avec ou sans doublure	Fabrication de bâches artificielles ou synthétiques	Richard (avenue) 8 LA ROCHELLE	370 m
E2	Oratoire Automobile Transbac Garage-vente de véhicules pour la automobile	Garages, ateliers, mécanique et soudure.Commerce, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, adhésifs. Toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules.	Normanch (avenue) 141 LA ROCHELLE	372 m
A2	SA MICRON Commerce Automobiles Recherche Dépôt de loupes infirmières	Dépôt de loupes infirmières (D.L.)	Normanch (avenue) 141 LA ROCHELLE	380 m
E2	Entreprise Carénage de Métricus de Construction (Dépôt de métaux)	Stockage de métaux	Normanch (avenue) 130 LA ROCHELLE	380 m
A3	Transports PELLISSIER (Dépôt pour passagers)	Autres transports terrestres de voyageurs incluant les bus, tramway, métro et autres (sauf taxis), à inclure	Peupliers (avenue) 3 - TASSON LA ROCHELLE	488 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Société des Forges Moteurs de la Vienne Usine d'acier	Fabrication et réparation de moteurs, mécaniques et transformateurs électriques/Dépôt de loupes infirmières (D.L.)	*L'atene (avenue) LA ROCHELLE
SAIEU D'ORNIER et SAIEUXMIERS (Dépôt de pétrole et dérivés)	Dépôt de produits pétroliers (D.L.)	*Le Dépôt (avenue) LA ROCHELLE
SA Anonyme - Outillage de la Forêt et Atelier de réparation mécaniques, chaudronnerie, mécanique de grosses machines	Forge, ateliers, mécaniques, chaudronnerie, outillage, traitement de surface, découpe, métallurgie des métaux. Garages, ateliers, mécanique et soudure	*Vieux Bels (avenue) LA ROCHELLE
M CRECOFF - Dépôt de déchets ménagers (hors déchets dangereux)	Collecte et stockage des déchets non dangereux des particuliers ménagers (hors dépôt C.M. ou industrie)	*L'atene (avenue) LA ROCHELLE
Atelier Autolab PRIMAT & LARCHE Garage réparation peinture	Garages, ateliers, mécaniques et peinture.Dépôt de loupes infirmières (D.L.)	*La Gerolle* (avenue) - RD 21 LA ROCHELLE
Ville de LA ROCHELLE - Dépôt des déchets ménagers et déchets verts	Collecte et stockage des déchets non dangereux des particuliers ménagers (hors dépôt C.M. ou industrie)	*Le Mérou (avenue) (avenue) LA ROCHELLE
M CHATELAIN Dépôt de gaz - Dépôt d'ordures	Collecte et stockage des déchets non dangereux des particuliers ménagers (hors dépôt C.M. ou industrie)	*L'atene (avenue) LA ROCHELLE
SA Bodin Refa Bum Company Dépôt de loupes infirmières	Dépôt de loupes infirmières (D.L.)	M'lechin (avenue) LA ROCHELLE
Stations des déchets verts de la Département de la Rochelle	Commerce de gros (dépôt) de déchets ou de produits en magasin spécialisés (pétrole ou ses dérivés, explosifs ou stockage) Dépôt de loupes infirmières (D.L.)	Orni (avenue) - Parc LA ROCHELLE
DEMAS Fils SA - Agglomération de boue	Agglomération de boue (L1) et de traitement de lavage de schistes	*Vieux Bels (avenue) LA ROCHELLE
Les des Transports de LA ROCHELLE Usine d'éclairage bascule	Autres transports terrestres de voyageurs incluant les bus, tramway, métro et autres (sauf taxis), à inclure. Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication et 120° Fz ou 125° Fz)	Usine Saint Maurice LA ROCHELLE
M ASSAULTS STEYLAND Ateliers de transformation de produits d'animaux	Transformation et conservation de viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des dérivés (saucisson, jambon, saucisses)	*Le marais de la (avenue) LA ROCHELLE
M BRANCHE - Dépôt de gaz	Transformation et conservation de viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des dérivés (saucisson, jambon, saucisses)	LA ROCHELLE
M BROCARD A Echoulot	Transformation et conservation de viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des dérivés (saucisson, jambon, saucisses)	Oxigny (avenue) LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Mr ARNAUD Trperie ou échaudoir pour la préparation des parties d'animaux propres à l'alimentation	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	"Le grand St-Eloi" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Usine Vandier & Despret Usine de produits chimiques	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	LA ROCHELLE
Sté pour l'Industrie Chimique en France Usine de produits explosifs	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Mr CHAIGNEY & HYPPOLITE Billy Dépôt de cuir salée - Fonderie de suif en branches à la vapeur	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues),Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.20Z)	"Les Ardennes" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr SORIGNET Dépôt de peaux salées non séchées	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	"petit St-Eloi" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BALLANGER Dépôt de cuirs salés	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	"Petit St-Eloi" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr HUGON Dépôt de peaux salées	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	"Au moulin de la monnaie près les glaces" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr TAMISIER Dépôt de peaux salées non séchées	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	"Au petit St-Eloi" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr ROUYER Dépôt de peaux salées non séchées	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	"Au petit St-Eloi" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BALLANGER Dépôt de peaux salées non séchées	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	"Les Quatre Vents" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BALLANGER Dépôt de peaux salées fraîches	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	"Temps perdu" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr MORNET Fabriques d'allumettes chimiques	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	Tasdon LA ROCHELLE
Mr POREL Distillerie à eau de vie	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	"Clos de Mazières" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr St-CLEMENT & JAQUET Dépôt d'engrais, de détritux de poissons, boues ..	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	"Les Marais Perdus" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr RICATEAU Epuration des huiles-Refonte des graisses et suifs-Commerce des graisses et huiles en générale	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Coligny (avenue de) LA ROCHELLE
Mr BILLY Fonderie de suif en branches au bain marie	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.20Z)	"Saussoies" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BERGERON Dépôt d'huiles minérales	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Bellevue" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr PONTARDANT & KOCHANSKI Dépôt d'huiles minérales	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Bellevue" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr DEUTSCH & Fils Dépôt d'huiles minérales	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Bellevue" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr PALES Dépôt de pétrole	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Sté Industrielle Française des Pétroles Dépôt d'huiles et d'essences minérales - atelier de distillation et rectification	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Marais de la Repentie" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr RICATEAU Dépôt d'huiles et de graisses	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Mr FORGET Dépôt de pétrole	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"La Flotille" (lieu-dit) - La Pallice LA ROCHELLE
Mr RICATEAU et Cie Refonte des graisses - Commerce des huiles et graisses - et alcools dénaturés Droguerie	Commerce de détail de quincaillerie, droguerie, peintures et verres en magasin spécialisé (sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code C20.x, et groupe SEI 1)	La Pallice LA ROCHELLE
Mr PROUST & FLAGELLE Fabrication d'engrais avec du sang de bœuf	Fabrication de produits azotés et d'engrais	LA ROCHELLE
Mr Angibard JAQUET Fabrique d'engrais - produits chimiques viticoles	Fabrication de produits azotés et d'engrais	"Au marais perdu" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr LEFORT Broyage de phosphate, plâtres, kaolins, sels et produits divers - fabrique d'engrais chimiques	Fabrication de produits azotés et d'engrais	"Marais Perdu" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr JAUDIN ET Cie Fabrique de charbon aggloméré au brai sec	Agglomération de la houille (utilisation de brai) et/ou lavage de schlams	Quai Sud - La Pallice LA ROCHELLE
Mr BLANCHARD et LANDES (agents de Mr CORY-BROTHERS) Usine au brai gras	Agglomération de la houille (utilisation de brai) et/ou lavage de schlams	Quai Sud des bassins - La Pallice LA ROCHELLE
Mr MOREL Atelier d'affinage des matières d'or et d'argent	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie, monnaies métalliques, et articles similaires	Hôtel de la Monnaie LA ROCHELLE
Mr JARILLON Buanderie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LA ROCHELLE
Mr BABIN Buanderie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	"Le Gué" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BRUNET & ELOUSE Buanderie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	"Bel Air" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BLANVILLAIN Buanderie - Coopérative des lits militaires	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Grande Rue 71 LA ROCHELLE
Mr SIRET Imprimerie	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	Hôtel de ville (place del') 3 LA ROCHELLE
LACOURT & DECOUT Atelier de constructeur de bateaux (tôle ou bois)	Construction navale	Lots des terrains militaires 30-31-32-33 LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
MERLIN Frères Fonderie de fer	Fonderie de fonte	Canton (place du) - Tasdon LA ROCHELLE
Mr DURET VIRY & BAUDRAUX Fonderie de fer	Fonderie de fonte	Ancienne Place Publique LA ROCHELLE
Mr GIRAUD Décorticage de glands (Industrie chimique)	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Sagittaire (impasse) LA ROCHELLE
Mr MORGH Scierie mécanique	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	"Marais perdu" (lieu-dit) LA ROCHELLE
DELAGE & MAYNEAU Fabrication de produits chimiques	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	"Moulin de la sole" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr CHATAIGNIER Atelier pour confection et réfection de matelas	Fabrication de meubles et matelas	LA ROCHELLE
CASTERA Fabrication de glaces	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	LA ROCHELLE
BERNARDIN & BIGACHE Fabrication de glaces	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	Chaîne (rue de la) et Vivien (rue) LA ROCHELLE
Mr PELAUD, Mme BARON & Cie Fabrication de glaces	Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylacés	Lafond LA ROCHELLE
SA Francs Glaciers Rochellais Fabrication de glaces	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	Lafond LA ROCHELLE
SA Grandes Glacières Rochellaises Appareil de réfrigération à l'acide sulfureux	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	Lafond LA ROCHELLE
Mr HARD Fonderie de cuivre et de laiton	Fonderie de métaux légers	"Gabut" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr DAYME Four à chaux	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	LA ROCHELLE
Mr FRUGE Four à chaux	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	LA ROCHELLE
Mr MARTIN Four à plâtre	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	Brave Rondeau (rue du) LA ROCHELLE
Mr BIROTHEAU Four à plâtre	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	Gerbe (rue de la) 7 LA ROCHELLE
Mr RENAUD Dépôt de chiffons	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	St-Nicolas (quai) 16 et Jardinerie (rue de la) 5 LA ROCHELLE
DERRIEN & GUYONNET Dépôt de vidanges	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	"La Mare" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr PICARD Dépôt de vidanges	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	Pont de Bonnemont - St-Eloi LA ROCHELLE
Mr ROUX Dépôt de chiffons	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	LA ROCHELLE
Mr SEUNE Dépôt de chiffons, peaux sèches et os secs	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	Grue (rue de la) 5-7 LA ROCHELLE
Mr PERSONNEAU Distillerie d'eau de vie	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	Lafond LA ROCHELLE
Mr GUIBERT Distillerie d'eau de vie	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	Lafond LA ROCHELLE
Mr VINCENT Distillerie d'eau de vie	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	Lafond LA ROCHELLE
Mr LEVEQUE & SEIGNETTE Distillerie d'eau de vie	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	LA ROCHELLE
Mr BLAZOT Distillerie d'eau de vie	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	Stes-Claire (rue des) LA ROCHELLE
Mr Caimeux Conserves de Sardine à l'Huile	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	LA ROCHELLE
Mr Joly Fabrique d'huile de poissons et des engrais pour l'agriculture	Fabrication de produits azotés et d'engrais, Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	"Au Moulin de la Sole" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BRODUT Sècherie de morues	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	"La Bavinoere" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BIRET Sècherie de morues	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	"Moulin de la Sole" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr CHARRIEUX Porcherie	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	Fétilly (faubourg) LA ROCHELLE
Mr MAGNANT Porcherie	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	"Les Ardennes" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr RIVAUD Porcherie	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	"Les Ardennes" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr DECOUT Briquetterie	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briquetterie)	LA ROCHELLE
Mr ROUET Carrière	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	"Les Remblais" (lieu-dit) - La Pallice LA ROCHELLE
Mr LECLAUTRE Carrière à ciel ouvert	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	LA ROCHELLE
Dépôt des tramw ays	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramw ay, métro et atelier de réparation), à indiquer	LA ROCHELLE
Compagnie Française de chauffage par le gaz Distribution d'énergie électrique	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	Glacière (rue de la) LA ROCHELLE
Sté des pétroles Jupiter Parc de stockage d'essence	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"La Repentie" (lieu-dit) LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Mr FLEGED Dépôt des cendres de pyrite	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	Freyinet (quai) - La Pallice LA ROCHELLE
Usine Vaugouin Dépôt des cendres de pyrite	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	Quai du bassin de La Pallice LA ROCHELLE
Mr BALLANGER Plomberie	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	Temple (cours du) et Uiton (avenue) LA ROCHELLE
Mr REYNAUD Usine à gaz d'huile	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	LA ROCHELLE
Ingénieur chef des Ponts et Chaussées Usine à gaz d'huile	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	LA ROCHELLE
LAGARDE & Fils Sècherie de morues	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	"Lagarde" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr Dahl Importation de charbon	Stockage de charbon	LA ROCHELLE
Lilles BONNIERES & COLOMBES Industrie du Pétrole et de ses dérivés	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Raffinerie du Midi Dépôts d'huiles combustibles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	La Pallice LA ROCHELLE
Cie de charbonnage de La Rochelle Dépôts de charbon	Stockage de charbon	La Pallice LA ROCHELLE
Dépôts des Charentes Sté Française Craigole Merthyr Dépôts de charbon	Stockage de charbon	LA ROCHELLE
Association Rochelaise de pêche à vapeur Vente de poissons à l'état frais	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	LA ROCHELLE
Chantiers Navals DELMAS-Vieljeux Construction et réparation de navires	Construction navale	Port de La Pallice LA ROCHELLE
Armée Dépôt de pétrole	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Standard Française des pétroles Dépôt de pétroles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	La Repentie (rue) LA ROCHELLE
Ets PATRY Fournisseur d'HUILCOMBUS en essence	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	La Pallice LA ROCHELLE
Mr LEURET Fournisseur d'HUILCOMBUS en essence	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	La Pallice LA ROCHELLE
ORBIGNY & FAUSTIN Fils Fabrication de briquettes	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	LA ROCHELLE
MILLOUIN & Cie Fabrication de briquettes	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	LA ROCHELLE
Mr DESMAZURES Représentant de la SA des manufactures d'engrais chimiques du Norel	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Quai Sud - La Pallice LA ROCHELLE
SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de La Rochelle) Station d'épuration	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	"Le Port-Neuf" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Bassin d'épandage à ciel ouvert	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	"Pampin" (lieu-dit) - Laleu LA ROCHELLE
Mr JODET Dépôt pour bouteilles de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	"Besselue" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Sté DESMARAIS Frères Dépôt d'essence	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Mr BOULE Dépôt d'essence	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Dépôt de lest	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	"Chef de Baie" (lieu-dit) (anc : "Roux (rue de)) LA ROCHELLE
Dépôt de lest (produits chimiques inertes et liquides polluants exclus)	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	"Chef de Baie" (lieu-dit) LA ROCHELLE
SA des Transports Verdier Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"La Ville en Bois" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr DENISET (Sté SADE Electronique Nautique) Atelier de dépannage de matériel électronique	Garages, ateliers, mécanique et soudure	ZA des Minimes LA ROCHELLE
Sté ASPIR Sté de vidange	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	Québec (rue de) LA ROCHELLE
Mr DUFIL Garage - dépôt	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Petit Marseille (rue du) LA ROCHELLE
EDF GDF Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Champ de Mars (avenue) LA ROCHELLE
SARL IRRICO Usine de matériel d'irrigation	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)	ZI de Chef de Baie LA ROCHELLE
Sté YATCHING (Mr Berthelot) Atelier de réparation et entretien de moteurs de bateaux	Garages, ateliers, mécanique et soudure	ZAC des Minimes LA ROCHELLE
Sté Navale DELMAS - Vieljeux Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Montcaim (rue) - La Pallice LA ROCHELLE
TOTAL Cie Française de Raffinage Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Port Richelieu" (lieu-dit) LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Chambre de Commerce et d'Industrie de LA ROCHELLE Stockage de produits (soufre, kaolin, pâte de bois en balle..)	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	LA ROCHELLE
Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle Hangars portuaires n°16 et 15	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"La Repentie" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr BERNARD & REYES Atelier mécaniques de réparations navales	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Cardinal (rue) LA ROCHELLE
SA CHAGNEAU & Fils Garage-Achat-Vente-Réparations automobiles	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Centre d'activités commerciales de Beaulieu LA ROCHELLE
Mr MARCHAND Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LA ROCHELLE
SOTRACOS Centrale de recyclage des déchets de produits pétroliers	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	Lombard (quai) - La Pallice LA ROCHELLE
Sté Rochelaise Automobile (Mr BOUVETERRE) Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Rambaud (rue) 18 quater LA ROCHELLE
Sté d'Implantation et de Négoce des Bois et Préfabriqués de la Loire Atlantique de Bourguenais Entrepôt de bois	Fabrication de placage et de panneaux de bois (aggloméré, contre-plaqué, ...)	Zi de Chef de Baie LA ROCHELLE
Sté Générale de Manutention et de Transit Entrepôt de sacherie	Stockage de produits, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Chef de Baie - La Pallice LA ROCHELLE
Sté COFRAN Dépôt d'huiles minérales et fuel, solvants lourds	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	ZI de Chef de Baie LA ROCHELLE
S.C.I Gulf Stream Parc de stationnement couvert pour véhicules de tourisme	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	Minimes LA ROCHELLE
Mobil Oil Française Dépôt d'hydrocarbures	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Deflandre Marcel (rue) LA ROCHELLE
SOPEA (Sté des Pétroles de l'AUNIS) Usine de recyclage de déchets industriels	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	Lombard (quai) - La Pallice LA ROCHELLE
Sté Engrais de TONNAY CHARENTE Stockage d'acide phosphorique	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)	Port de La Pallice LA ROCHELLE
Atelier de menuiserie aluminium Atelier de menuiserie aluminium	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Scierie (rue de la) LA ROCHELLE
Mr MARTY. G Atelier de carrosserie et peinture	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	ZI de Villeneuve les Salines LA ROCHELLE
Sté TRANSCOM Dépôt de gaz combustible liquéfié	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	"La Ville en Bois" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Sté JETTO Fabrication de chauffage	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...)	ZI de Chef de Baie LA ROCHELLE
Sté VAMA Négoce de gros de produits métallurgiques et outillage	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	ZI de Chef de Baie LA ROCHELLE
Automobiles SA Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Villeneuve les Salines" (lieu-dit) LA ROCHELLE
CHAMBON SA Garage-atelier	Garages, ateliers, mécanique et soudure	ZAC Villeneuve les Salines LA ROCHELLE
Société Charentaise d'Agglomérés Fabrication d'agglomérés de houille	Agglomération de la houille (utilisation de brai) et/ou lavage de schlams	Morch Wladimir (boulevard) LA ROCHELLE
Société d'exploitation des Entreprises TARDIVEL (SETA) Atelier de sablage et peinture	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Morch Wladimir (boulevard) LA ROCHELLE
Mr GUY. D Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	ZA de Belle Aire LA ROCHELLE
SARL "Les Chantiers Rochelais Réunis" Atelier de construction navale	Construction navale	Huguenotte (rue de la) LA ROCHELLE
SIVOM de LA ROCHELLE Installation de Broyage d'écorses de grumes	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie, Décharge de déchets verts	Port de La pallice LA ROCHELLE
SATP DAVID. H Centrale Mobile d'enrobage à chaux de matériaux routiers	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	"Chef de Baie" lieu-dit LA ROCHELLE
Société ESSO-Standard Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Le Gabut" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Entreprise Centrale des essences Parc de stockage d'hydrocarbures liquides	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	La Pallice LA ROCHELLE
Garage Ford Garage Ford -Porte Dauphiné (Station-service)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LA ROCHELLE
Régie du Port de plaisance de LA ROCHELLE Stockage de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Port des Minimes LA ROCHELLE
Entreprise LHERITEAU Stockage de fournitures automobiles	Commerce d'équipements automobiles	"Fief des quatre chevaliers" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Centre Saint-Michel Unité de diagnostic de traitement de surveillance des maladies cancéreuses	Activités pour la santé humaine	Général Dumont (rue) 26 LA ROCHELLE
CHAIGNEAU-SARRION Dépôt d'acétylène dissous	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Chirons-Longs (Chemin de) LA ROCHELLE
SARL Aguillon Garage, Tôlerie, peinture, hall d'exposition	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Zone artisanale de Villeneuve-les-Salines LA ROCHELLE
Société TOTAL (Compagnie Française de Raffinage) Station-service TOTAL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Port des Minimes LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Mr COUTANT Pascal Aquarium dans les locaux commerciaux des Iles du Ponant 2 Mr COUTANT Pascal	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Port des Minimes LA ROCHELLE
Entreprise Georges et Paul LEVY Silo de stockage de céréales (52500 t) Entreprise Georges et Paul LEVY	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)	Zone Portuaire de Chef Baie - La Pallice LA ROCHELLE
Société MACE PUBLIPLAC Atelier de fabrication de panneaux de signalisation et publicitaires, sérigraphie	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	ZI de Périgny LA ROCHELLE
Société Les Nouvelles Glacières Usine de fabrication de glace	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	Roux (rue de) 24 LA ROCHELLE
Mr PRIVAT et Mr LARCHER Station-service ESSO	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Porte Neuve (avenue de la) LA ROCHELLE
Sté Chimique et Routière de la Gironde Sté Chimique et Routière de la Gironde (Usine de fabrication de liants routiers)	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	Quai de la Marée - La Pallice LA ROCHELLE
Ponts et Chaussées Ponts et Chaussées (Dépôt d'hydrocarbures en réservoir)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Tour St-Nicolas (rue de la) LA ROCHELLE
Société COFRAN-Cie Laboratoire de chimie pour recherche sur les huiles et lubrifiants	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	La Pallice LA ROCHELLE
Mr BENNETEAU Pascal Atelier de tôlerie, peinture BENNETEAU	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	"L'atelier" (lieu-dit) - 11 Novembre (Avenue du) LA ROCHELLE
Mr DURUEL Louis Atelier de Serrurerie - Ajustage - Chaudronnerie DURUEL	Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier)	Stade (rue du) LA ROCHELLE
Mr ALIZON Garage ALIZON	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Cordeliers (rue des) LA ROCHELLE
Mr FAUSSABRY Station-Service FAUSSABRY	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Nantes (Boulevard de) LA ROCHELLE
Mr DEBECT Rémy Station-Service DEBECT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Renaudot Théodore (rue) LA ROCHELLE
Société Rochelaise de Manutention Société Rochelaise de Manutention	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	Cour de l'ancienne gare LA ROCHELLE
Mr MEHE Station-Service MEHE- Société des Grands Garages Routiers	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Grande rue de Tasdon 178 LA ROCHELLE
Société D.I.A.C.O Société D.I.A.C.O (Charbon de bois)	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	"La Sole" lieu-dit LA ROCHELLE
Direction des Postes Télégraphes et Téléphone	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Mr DELAHAIE Garage DELAHAIE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	RN 139 LA ROCHELLE
O.X.Y Coupage et Démollitions Société O.X.Y Coupage et Démollitions Société (Dépôt de gaz propane)	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	La Pallice LA ROCHELLE
Mr TERRIERE Pierre Atelier de carrosserie automobile TERRIERE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Marne (rue de la) LA ROCHELLE
Mr GAILLOU Henri Brocanteur GAILLOU - Dépôt d'os, de chiffons et divers	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreat ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z)	Tasdon LA ROCHELLE
Société des Entrepôts Pétroliers de l'Ouest Dépôts de carburants	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Ville En Bois" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Société Astral - Cellulo - Société des Peintures Dépôts de Peintures Inflammables	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Grande Rue Lafond 130 LA ROCHELLE
Société d'Exploitation des Entreprises BILLIEZ Dépôts de carburant	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Quai Nord du Bassin Neuf LA ROCHELLE
Entreprise Rochelaise de Charpente et Menuiserie Atelier de Charpente et Menuiserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	"Pas Des Laquais" "Lieu-dit" LA ROCHELLE
Société de Traitement Industriel des Produits de L'Océan Usine de traitement des déchets de poissons	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques, Transformation et conservation de fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11)	"La Ville En Bois" LA ROCHELLE
Mr BABAUD André Garage BABAUD	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Colmar (Avenue de) 1 LA ROCHELLE
Société d'Importation et de Stockage de Pétrole Dépôts de liquide inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Quai de la Marée - La Pallice LA ROCHELLE
Société Pétrolière d'Importation Dépôt d'hydrocarbures - Stockage	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Quai de la Marée - La Pallice LA ROCHELLE
Mr BAIN Dépôt d'huiles minérales BAIN	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	De Fronsac Denis (rue) - La Pallice LA ROCHELLE
Société Pétrolière d'Importation Société Pétrolière d'Importation (Dépôt d'hydrocarbures - Stockage)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Base Sous Marine - La Pallice LA ROCHELLE
Société Pétrolière d'Importation Société Pétrolière d'Importation (Dépôt d'hydrocarbures - Stockage)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Plateau Sud - La Pallice LA ROCHELLE
Géant Casino Station-service Géant Casino	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	"Le Lac" (lieu-dit) LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Mr DE SOUSA. J Atelier de mécanique, tôlerie, peinture	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	ZI de la Croix Biron LA ROCHELLE
Cie du Phospho-Guano Atelier de fabrication de sulfate de cuivre - fonderie de fonte et de bronze	Fonderie de fonte, Fonderie d'autres métaux non ferreux	La Pallice LA ROCHELLE
Mr HARLE Atelier naval	Fabrication de coutellerie, Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	ZI des Minimes LA ROCHELLE
Mr Costes Atelier de voilerie	Fabrication de coutellerie, Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Guiton (avenue) LA ROCHELLE
Mr JARRION. J Garage - Atelier de réparation	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication de coutellerie	Québec (rue) - La Pallice LA ROCHELLE
Mr DUCEPT Dépôt de matériaux de construction (ciment-chaux..)	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...) ,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Sablons (rue des) LA ROCHELLE
Sté des Transports Express Vinicoles de l'Atlantique Garage - Atelier de réparation	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	LA ROCHELLE
Sté Rhône Poulenc Industries Atelier de finition du Lanthane	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	Guiton (avenue) 345 LA ROCHELLE
Mr GRENON Atelier de menuiserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Audran (rue) LA ROCHELLE
Mr HERVE. F Hangar à bateaux	Construction navale	Chantiers (rue des) LA ROCHELLE
SARL Atlantique Automobile Commerce de détail- Cafétéria-Bow ling	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Porte Neuve (avenue de la) LA ROCHELLE
Mr LELIEVRE. M Atelier de maquettes (matières plastiques fabriquées)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	ZI de Belle Aire LA ROCHELLE
Sté Rochelaise de Matériel de pêche (SOROMAP) Dépôt et commerce de gros	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Roux (rue de) 26 LA ROCHELLE
Sté Azote et Produits Chimiques Dépôt de nitrate d'ammonium	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	"La Repentie" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr MOINARD. JP Atelier de construction et raparation de bateaux	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Roux (impasse) LA ROCHELLE
Sté Z. Diffusion Atelier d'industrie mécanique	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	ZI de Périgny LA ROCHELLE
Sté Auxillaire de chauffage SA Ets générale de chauffage et de sanitaire	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hôpital Saint-Louis LA ROCHELLE
SA Ets PAPET Atelier de réparation en électricité et diésel automobile	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Saintes Claires (rue des) - ZI de Chef de Baie - La Pallice LA ROCHELLE
Ets DAHL et Cie Dépôt aérien de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Wladimir Morch (boulevard) et Beltémieux (rue) LA ROCHELLE
Mr GAI. H Industrie mécanique	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	Prieuré (chemin) LA ROCHELLE
Sté Générale d'Electricité DA CUNHA Atelier de réparation (électricité marine et industrielle)	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Huguenot (rue) LA ROCHELLE
Transport JOUINOT SA Aire de stationnement couverte	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Guiton (avenue) 396 LA ROCHELLE
Sté SBAC Entrepôt de bois	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Antilles (rue des) - La Pallice LA ROCHELLE
Mr DAVID. M ("Auberge du Bassin") Dépôt aérien de liquides inflammables	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	La Pallice LA ROCHELLE
Mr RENAUD. M Garage-Tôlerie-Peinture	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Poincaré (avenue) et Belgrade (avenue de) pour le hangar LA ROCHELLE
Mme BLONDEAU. G Mécanique navale	Construction navale, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	"La Ville en Bois" (lieu-dit) -rue n°5 et 6 LA ROCHELLE
SA de Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre (SIMAC) Stockage de matériaux d'étanchéité	Centrale d'enrobage (graviens enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	Québec (rue de) -ZI de Chef de Baie LA ROCHELLE
SA Nord Morue Stockage-Importation-Préparation-Vente des produits de Grande Pêche	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	Montcalm (rue) - La Pallice LA ROCHELLE
SA Charente Pheus Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Durand (quai) 57 LA ROCHELLE
Mr BERTHELOT Atelier d'électricité	Garages, ateliers, mécanique et soudure	"La Ville en Bois" (lieu-dit) LA ROCHELLE
TASKER Sail France Atelier de voilerie et stockage d'accessoires	Construction navale	Guiton (avenue) 350 LA ROCHELLE
Sté Entreprise de Terrassement et de Démolition (ETD) Dépôt souterrain de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Béthencourt (rue de) LA ROCHELLE
Ets TALLINEAU et Cie SA Dépôt d'emballage	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreaut ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z)	"La Ville en Bois" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Sté Nouvelle des Ateliers et Chantiers de LA ROCHELLE Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Côte d'Ivoire (rue de la) - Quai Sud -La Pallice LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Cie Française de Raffinage Dépôt souterrain de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Relais des Minimes - Port LA ROCHELLE
Mr JOIRIS. Y Fabrique de bâches et stores	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	ZI LA ROCHELLE
SA Mehaignery et Cie Atelier de sciage rabotage	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	"La Cave" (lieu-dit) - ZI de Chef de Baie - La Pallice LA ROCHELLE
Mr DUFOUR Entrepôt	Stockage de produits	ZI LA ROCHELLE
SICA du Silo Transporteur aérien entre le silo Bertrand et le Môle	Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylacés, Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)	Lombard (quai) - La Pallice LA ROCHELLE
Sté Générale de Manutention et de Transit Magasin de manutention	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Quai Nord - La Pallice LA ROCHELLE
Sté ESSO Standard Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Sauniers (rues des) et Rameau (rue) LA ROCHELLE
CIT Alcatel Usine de fabrication de matériels de télécommunications	Fabrication d'équipements de communication (d'émission et de transmission, téléphone, radar,.)	ZI de Chef de Baie LA ROCHELLE
Mr ROTH Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	"L'Ardillère" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr LANGER JB ELEVAGE de canards et pigeons	Production animale	"La Passe" (lieu-dit) LA ROCHELLE
SCI Europe Station Station-Service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Europe (Place de l') LA ROCHELLE
Sté des Docks de l'Alimentation Dépôt de liquides inflammables	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	"Fief des Ardennes" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Cie Administratif et Technique Interdépartementale (CA TI) Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Dupérré (caserne) LA ROCHELLE
SNC NAULLEAU & Fils Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Dupérré (caserne) LA ROCHELLE
Mr POUTIER. D Magasin et Atelier de plomberie-zinguerie-sanitaire	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	Planquette (rue) LA ROCHELLE
"La Soudure Autogène Française" Magasin	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Québec (rue de) LA ROCHELLE
Mr FONTENEAU Atelier Plomberie	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	LA ROCHELLE
Sté des Produits Chimiques PECHINEY Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Guiton (avenue) 345 LA ROCHELLE
Mr AUBINEAU - Hôtel du commerce Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Verdun (place de) LA ROCHELLE
Mr DEBAY - Restaurant de la Marée Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	LA ROCHELLE
Mr MAMILLON. H Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Henry (rue) LA ROCHELLE
Ateliers et Chantiers de La Rochelle Atelier d'armement	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	Côte d'Ivoire (rue de la) - La Pallice LA ROCHELLE
Cie Française du Raffinage - "Relais de la Moulinette" Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Joffre (boulevard) LA ROCHELLE
Sté DAHL Dépôt de liquides inflammables	Stockage de charbon, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Mulhouse (avenue de) LA ROCHELLE
Comptoir Métallurgique de l'Ouest Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Meschinet de Richmond (rue) LA ROCHELLE
Mr BERTRAND Ateliers d'encartouchage	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	Vosges (rue des) - Laleu LA ROCHELLE
Sté des Pétroles DELMAS & VIELJEUX Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Mr GUICHETEAU. JL Atelier de fabrication de cartouches	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	LA ROCHELLE
Atelier Rochelais Polyester Industriel et Naval Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Mr JAMOT Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	Général Leclerc (avenue) 59 ter LA ROCHELLE
Mr THOMAZEAU (Cantine de la SCAN) Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	"Port Neuf" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr LAUBERTON Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Porte Royale (avenue de la) LA ROCHELLE
Mr MAVAUT. C Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Cottes Mailles (chemin des) LA ROCHELLE
Mr ROUX - La Rochelle Nautique Dépôt de liquides inflammables	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	"Les Minimes" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Sté des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre Usine de Fabrication de Produits à base d'asphalte	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	ZI LA ROCHELLE
SICA de La Rochelle Dépôt de liquides inflammables	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Lombard (quai) - La Pallice LA ROCHELLE
ESSO Standard Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Pont Neuf" (lieu-dit) LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Sté Française de Transports et d'Entrepôts Frigorifiques Ets Frigorifique de La Rochelle Pallice	Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention	LA ROCHELLE
SA des Entreprises PETIT & Cie Commerce en gros et détail de bois d'importation du Nord	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Montcalm (rue) 55 LA ROCHELLE
COFICO Atelier de surgélation de poissons	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	Scierie (rue de la) LA ROCHELLE
Sté DAHL & Cie Atelier de chaudronnerie	Chaudronnerie, tonnellerie	"Le Gabut" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr SORIN Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	LA ROCHELLE
Mr ARRIGHI.P Dock de stockage de produits sidérurgiques	Stockage de produits	ZI - La Pallice LA ROCHELLE
Mr JAILLET Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Lalo (rue) - St-Eloi LA ROCHELLE
Mr HARDY Atelier de menuiserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Tasdon (impasse) LA ROCHELLE
Mr WOLKMANN & BERNA Garage automobile	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Colonel Bernier (avenue) LA ROCHELLE
Mr CELEREAU Atelier de menuiserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Guiton (avenue) LA ROCHELLE
Sté des Pétroles Delmas-Vieljeux Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Couronne (avenue de la) 1-3 LA ROCHELLE
Maison Laurent "Les Fils de Veillon Ainé" Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	LA ROCHELLE
Sté des Grands Travaux d'Electrification et de Canalisation Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Ets CAMPENON-BERNARD Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Repentie (chantier de la) LA ROCHELLE
Cars Rouges Charentais "Océars-Océatours" Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Theophraste Renaudok (rue) LA ROCHELLE
Sté Rochelaise de Transport et Distribution de gaz carburant Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Joffre (boulevard) LA ROCHELLE
Sté Sciages et Grumes Scierie	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	LA ROCHELLE
Ets MAVAUT Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Gare LA ROCHELLE
Mr GUITON Station-service Guiton	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LA ROCHELLE
Mr FUMOLEAU Atelier de métallisation	Mécanique industrielle	"La Ville en Bois" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr MALLARD Atelier de constructions navales	Construction navale	Chantiers (rue des) LA ROCHELLE
Mr MAVAUT Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Saintes Claires (rue des) LA ROCHELLE
Mme JAILLET & Fils Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Metz (avenue de) 34 LA ROCHELLE
Mr SENCE - Paris Pressing Atelier de nettoyage à sec	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Minage (rue du) LA ROCHELLE
Mr TINEL Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	"La Ville en Bois" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr DUBOY-PICAULT Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"La Ville en Bois" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Centre de Distribution Mixte d'Electricité et de Gaz de France Dépôt de liquides inflammables - "Garage du Centre"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Lagord (grande rue de) 1 LA ROCHELLE
Mr RIDORET Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Pas des Laquais" (lieu-dit) LA ROCHELLE
DESMARIS Frères Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"Relais de La Rochelle" - RN 137 - Tasdon LA ROCHELLE
Mr TONNEAU-QUIRE Atelier de menuiserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Cimetière (avenue du) - Romsay LA ROCHELLE
Mr GRENON Atelier de menuiserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Guignette (rue de la) LA ROCHELLE
Mr FERRET Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Metz (avenue de) LA ROCHELLE
Mr PETIT Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	"La Moratière" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Mr PELLET Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Romsay (avenue de) LA ROCHELLE
Mr GIBEAUD Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Ets BERTON-FAMIN Dépôt de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Gare des Charentes LA ROCHELLE
Sté des Pétroles de l'Isles Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Gabut (terre plein du) LA ROCHELLE
Sté des Applications Industrielle de la Menuiserie Menuiserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Tasdon LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Mr RIZZO Blanchisserie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Montréal (quartier) - La Pallice LA ROCHELLE
EDF-GDF Station de distribution de gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	République (boulevard de la) & Noinot (rue du) LA ROCHELLE
Mr SACRE Atelier de peinture	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Denfert Rochereau (boulevard) LA ROCHELLE
Ville de LA ROCHELLE Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LA ROCHELLE
Mr NAULLEAU Teinturerie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Delacroix (rue) 136 bis LA ROCHELLE
Mr MARCHAND - Café-Bar Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	RN 22 LA ROCHELLE
Union des Coopérateurs Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Dor (rue) LA ROCHELLE
Mr CELEREAU Atelier de menuiserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	"Les Guyards" (lieu-dit) LA ROCHELLE
Station-service PICOTY Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Port de Plaisance des Minimes LA ROCHELLE
BETON 17 SARL BETON 17 SARL	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	L'Hommeau (rue) LA ROCHELLE
CCI La Rochelle Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Aéroport Laleu LA ROCHELLE
DEVZEAUD Pressing du Théâtre	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Chef de Ville (rue) 19 LA ROCHELLE
ELF Antargaz Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Sartres (avenue) LA ROCHELLE
LARA Automobile Dépôt et emploi de colles diverses	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Moulin (avenue) 1 LA ROCHELLE
Pressing Amelot Pressing Amelot	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Amelot (rue) 23 LA ROCHELLE
Pressing 4 Services Pressing 4 Services	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Leclerc Général (avenue) 59 ter LA ROCHELLE
Radiologie Kervella-Lacour Radiologie Kervella-Lacour	Activités hospitalières	Leclerc (avenue) 30 LA ROCHELLE
Rectitude SCI Fabrication de matériels hospitaliers	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	Québec (rue) LA ROCHELLE
RENOVAQUITAINE Pressing Bel et Blanc	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Ferté (rue de la) LA ROCHELLE
SA ROBERT & Cie Dépôt de bois	Stockage de produits	Appert (rue) LA ROCHELLE
ROUGIER France Dépôt de bois	Stockage de produits	Appert (rue) LA ROCHELLE
Salines Energies Services Chauffage-Production d'eau chaude et d'électricité	Centrale électrique hydraulique	LA ROCHELLE
SAVION CHARBONNIER Transport Dépôt de bois	Stockage de produits	Morch (boulevard) LA ROCHELLE
SAVION CHARBONNIER Transport Dépôt de pâte à papier et d'acétylène	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Montcalm (rue) 40 LA ROCHELLE
Saveur Café EURL Torréfaction de grains de café	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	Thiers (rue) 4 bis LA ROCHELLE
SVOM Station d'épuration du Port Neuf	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	Port Neuf LA ROCHELLE
TOMODENSITOMETRE Rochelais SCM Cabinet d'électro-radiologie - Industrie de traitement et de développement de surfaces photosensible	Activités pour la santé humaine	Dumont Gal (rue) 26 LA ROCHELLE
Ministère de l'Education Nationale (Labo de la Fac des Sciences de l'Université) Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Becquerel (rue) LA ROCHELLE
YACHTMAN Sté Hôtel Mercure YACHTMAN Sté Hôtel Mercure	Construction navale	Valin (quai) 23 LA ROCHELLE
SA CIPRAL Usine de surgélation	Compression, réfrigération	ZI de Chef de Baie LA ROCHELLE
GIRAUD Garage carrosserie - peinture	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Cordeliers (avenue des) 84 LA ROCHELLE
SICA Atlantique Lombard I Silo (stockage céréales)	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)	Montcalm (rue) 69 LA ROCHELLE
PICOTY SA Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Laleu LA ROCHELLE
FMPC (Fer Métaux Poitou-Charente) Récupération de ferrailles	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	Ferté (rue de la) LA ROCHELLE
STE D'EXPLOITATION DES ETS FOURNIER Travaux d'installation électrique	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	Ravel Maurice (rue) 15 LA ROCHELLE
A.C.E.S.O. ENTREPRISE Téléphonie d'entreprise. Alcatel, Ericson, SFR, Itinéris	Fabrication d'équipements de communication (d'émission et de transmission, téléphone, radar,)	ZA du Bout Blanc LA ROCHELLE
A.M.G. Revêtement des sols et des murs	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Geffre (Rue) LA ROCHELLE
AERO SERVICE ATLANTIQUE Construction de moteur pour aéronef	Construction aéronautique et spatiale	Jura (Rue du) - Aérodrome de Laleu LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
AIR ATLANTIQUE Transports aériens réguliers	Transports aériens (aéroports)	Jura (Rue du) LA ROCHELLE
AIR LIB Transports aériens réguliers	Transports aériens (aéroports)	Aéroport La Rochelle Ile de Ré LA ROCHELLE
ANDRE PENTECOTE Installation d'eau et de gaz	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	Ravel Maurice (rue) 19 LA ROCHELLE
A TELIERS MECANIKES DES PERTUIS Réparation navale	Construction navale	Côte d'Ivoire (rue de la) 2b LA ROCHELLE
ATLANTIQUE TRANSPORTS Transports routiers de marchandises interurbains	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Béthencourt (rue de) 59 LA ROCHELLE
ATLANTITRANS Transports routiers de marchandises interurbains	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Lambertz (Rue) LA ROCHELLE
ATMC INDUSTRIE Fabrication de pièces techniques en matière plastique	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Wilson (avenue) LA ROCHELLE
AUTOMATISMES CABLAGES INDUSTRIELS Fabrication d'équipement de contrôles des processus industriels	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Crépeau Michel (avenue) 47 LA ROCHELLE
EDIPRINT Imprimerie photogravure	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	Monge Gaspard (rue) 17 LA ROCHELLE
EDITIONS RUPELLA Éditions cartes postales calendriers livres posters "Aqarupella	Imprimerie de journaux, de livres et revues	New ton (Rue) LA ROCHELLE
ENTREPRISE CHARENTAISE DE BATIMENT Travaux de maçonnerie générale	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	Lambertz (Rue) LA ROCHELLE
ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE BRUNEREAU Entreprise générale de peinture ravalement façades pose papier-peint	Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier)	Ravel Maurice (rue) LA ROCHELLE
ETUDE DE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT D'AUTOMATISMES Fabrication d'équipement de contrôles des processus industriels	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Crépeau Michel (avenue) 29 LA ROCHELLE
ETUDES ET DE TRAVAUX ANTI-CORROSION Traitement de surface protection anti-corrosion dans le domaine industriel et marine	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Côte d'Ivoire (Rue de la) LA ROCHELLE
FONTAINE PAJOT Construction de bateaux de plaisance	Construction navale	Wilson (avenue) LA ROCHELLE
GADIN Vente et construction de piscines.	Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier)	Lambertz (Rue) LA ROCHELLE
GALVA ATLANTIQUE Traitement et revêtement des métaux	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Québec (Rue de) 51 LA ROCHELLE
GENERALE DE MANUTENTION ET DE TRANSIT Organisation de transports internationaux	Services auxiliaires des transports	Québec (Rue de) LA ROCHELLE
IMPRIMERIE DE L'OUEST Imprimerie cartes postales documents publicitaires livres ç	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	New ton (rue) LA ROCHELLE
IMPRIMERIE JEAN DOIGNON Imprimerie de labeur	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	Cartier Jacques (Rue) LA ROCHELLE
IOL TECHNOLOGIE PRODUCTION Fabrication d'implants intraoculaires	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	Langevin (avenue) LA ROCHELLE
IRIS CATAMARANS Construction de navires civiles	Construction navale	Wilson (boulevard) LA ROCHELLE
LABORATOIRE CENTRE ATLANTIQUE Laboratoire d'analyses agricoles et environnement sols feuilles déchets	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	Champlain (rue) 1 LA ROCHELLE
LITTORAL AUTOMOBILES DISTRIBUTION Commerce de véhicules automobiles	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Sartre Jean Paul (avenue) LA ROCHELLE
MEDICREA Fabrication d'appareils médico-chirurgicaux	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	ZI Chef de Baie LA ROCHELLE
MIROITERIE DE L'OUEST CHARENTES LIMOUSIN Commerce de gros de matériaux de construction et d'appareil sanitaire	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Québec (Rue de) LA ROCHELLE
OCEAN ETIQUETTES Imprimerie. Étiquettes adhésives	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	Québec (Rue de) LA ROCHELLE
OCETRANS Transports routiers de marchandises interurbains	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Barreau Elie (Rue) LA ROCHELLE
PRESTIGE AUTO ROCHELAIS Commerce de véhicules automobiles	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Zone d'activités de Tasdon Lac LA ROCHELLE
RACING BOAT OCEAN Réparation rénovation équipements de yachts construction de bateaux	Construction navale	Bonnette (rue de la) 4 LA ROCHELLE
REMY GOUDE AUTOMOBILES Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Pont des Salines (Rue du) LA ROCHELLE
RHEA MARINE Construction de bateaux de plaisance	Construction navale	Scierie (Rue de la) LA ROCHELLE
ROCHE France Fabrication de charpente et de menuiseries	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Québec (rue de) 60 LA ROCHELLE
ROCHE PVC Fabrication d'éléments en matière plastique pour la construction	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Québec (rue de) 64 LA ROCHELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
ROCHELAISE DE MECANIQUE Mécanique générale	Mécanique industrielle	Côte d'Ivoire (Rue de la) LA ROCHELLE
ROCHELAISE DU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS Constructions de bâtiments divers	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	Béthencourt (rue de) 53 LA ROCHELLE
SATAP TRAVAUX PUBLICS Travaux publics	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	Vosges (Rue des) LA ROCHELLE
SCIERIE DE L'ATLANTIQUE Sciage et rabotage du bois	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Morch Wladimir (boulevard) LA ROCHELLE
SITEC INDUSTRIE SARL STE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE TU Réparation navale	Construction navale	Tellier Charles (Rue) LA ROCHELLE
SNEE ENTREPRISE ATLANTIQUE Travaux d'installation électrique	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	LA ROCHELLE
SOGEDEX Travaux d'installation électrique	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie)	Ravel Maurice (rue) 23 LA ROCHELLE
STERME Fabrication d'équipement de levage et de manutention	Construction navale	Langevin (avenue) LA ROCHELLE
YSBA Construction de bateaux de plaisance	Construction navale	Einstein Albert (avenue) 2 LA ROCHELLE
TRANSPORTS BEZOMBES Transports routiers de marchandises interurbains	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Montcalm (Rue) LA ROCHELLE
TRANSPORTS DOMINICI Transport hydrocarbures location de véhicules	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Montcalm (Rue) LA ROCHELLE

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	WL30122A
Date de réalisation	30/09/2022
Localisation du bien	219 Rue Emile Normandin 17000 LA ROCHELLE
Section cadastrale	DN 96
Altitude	4.08m
Données GPS	Latitude 46.141341 - Longitude -1.137962
Désignation du vendeur	SNC MARGNAN AQUITAINE
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

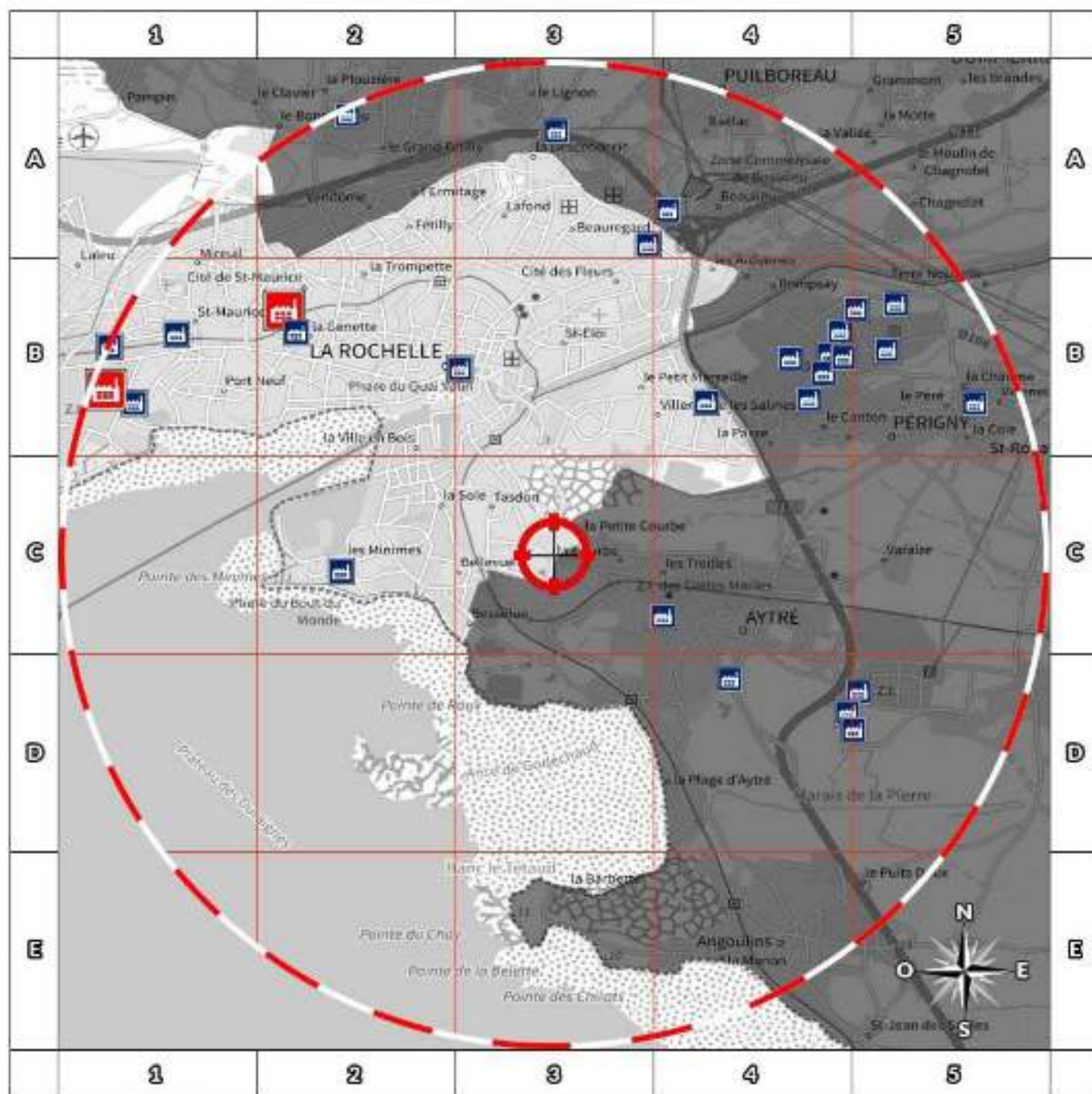
*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE Commune de LA ROCHELLE



2000m

- | | |
|--|---|
|  Usine Grosse |  Ecrase de bois |
|  Usine non toxique |  Lavage de boue |
|  Carrière |  Ecrase de veale |
|  Installation d'eau |  Zone de stockage de déchets |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situées à moins de 500m du lieu représentées par les pictos     et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

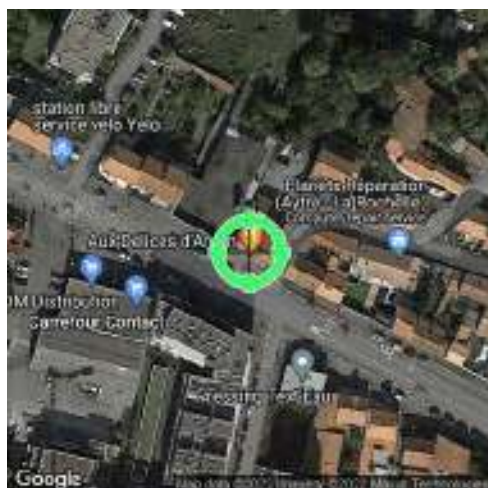
Commune de LA ROCHELLE

Reperce	Situation	Nom	Adresse	Bat d'activité Régime	Seveso Priorité National
ICPE situés à moins de 3000m de la mer					
	Centre de recyclage	FERRONAT AT ANTOUF	rue Marcel Urbainne 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	SEMAT	335 Avenue Jean Guion 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	UNIONIA de La Rochelle (SIRADU OMX)	109 rue Chef de Bate 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	OU
	Centre de recyclage	NO ENVIRONNEMENTALIS	Z des 3 Frères rue des 3 Frères 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	ALIANCITA	Nelle d'escalade au Port Atlantique 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE DERIVAGE	chemin de Dunkerque Camp de Jourville 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	REINZIMMENT	Avenue d'Espagne en construction avec Stationnement (route A10) 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Valeur Inerte	INCOVA	4 Rue Samuel Champagny Zone Agricole 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	PORT ALIANTIQUE Atlantique	Anse de la Repente 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	SOUTHERN CP SOCOMAC	coul constant Brisson - forme chef de bate 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	Eco sevesom Vraquier de Mantoux	Avenue de la Repente 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				En quai de rail	NCN
	Valeur Inerte	SAI NER ENTREPRISES SERVICES	Avenue Jean Paul Sarrailles vo Les Saules 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				En quai de rail	NCN
	Valeur Inerte	CIS transferts et recycleries	17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				NCN	NCN
	Centre de recyclage	MAIT	Aéroport de La Rochelle arch ves 191 A 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				En quai de rail	NCN
	Valeur Inerte	SAUTI DISTRIBUTION	134 Boulevard Sautel 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				En quai de rail	NCN
	Centre de recyclage	ONYX industrie 265 A	Z Chef de Bate arch ves 265 A 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				NCN	NCN
	Centre de recyclage	CIS LA ROCHELLE	40 rue Chef de Bate 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				NCN	NCN
	Centre de recyclage	AFM Recyclage (charité ROYAL DELMYS)	Nelle d'escalade des nouvelles bate arch ves 275 B 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				NCN	NCN
	Centre de recyclage	Eco sevesom Vraquier de L'Antiquaire	cité st yves 1 - bel de LA ROCHELLE 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				En quai de rail	NCN
	Centre de recyclage	YARA (ex SCOTT)	Nelle d'escalade 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				NCN	NCN
	Centre de recyclage	Eco nationale des Engages des Dejance	Rue du Jura 17021 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	PORT NEMERON ENUSIS	17 rue Chef de Bate 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				Autres sites	NCN
	Centre de recyclage	Eco sevesom Vraquier de Mantoux	Anse Saucière 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Nb Seveso
				En quai de rail	NCN
	Centre de recyclage	MERISA OPERATIONS	Z - 20 Rue Chef de Bate - antres tel 614 A - 127 D 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Seveso four - H4.1
				Autres sites	OU
	Centre de recyclage	SII P (tel Separia)	Rue de la Repente 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Seveso four - H4.1
				Autres sites	OU

Nom	Adresse	Etat d'achats Régime	Savoir Prix à Nationale
<i>ICPE situées à plus de 6000m de bien</i>			
CALVA ATLANTIQUE	Z. Ind. 2. Zone 2. rue Chef de Base 17400 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
SCOMAC	Z. Ind. Nicolas Appert. 7. Chef de Base 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
MVA GARMENT MILITARY PROTECTION	12 Rue Marie à la Basse 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
SMT	Quai Médoc Lemaire 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
PARTIFUS BOIS ET MATÉRIAUX	35 Av. de la Nouvelle 17400 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
PRO DUCTORAL ex CB ALLARCE	Z. Ind. Nicolas Appert Zone industrielle La Pérouse - 092021 17400 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
ARM RECYCLAGE- OFF RECYCLING	Rue de l'Indépendant 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
HOLCIM CEMENTS DE LA ROCHELLE	Avenue Saint Marie 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
BOL CREPES PORTE FRANCE	Chef de Base - ex. Zone 2 Méditerranée Marché Terminal (solde 1816) F30-1 H31 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
BOL CREPES PORTE FRANCE	Rue Winston 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
SICA ATLANTIQUE	Quai Médoc Lemaire zone industrielle 426 A 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
SICA ATLANTIQUE	60 Rue Maréchal 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
CR	La Repente 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		NON	NON
TERR ATLANTIQUE	Rue du Passage LA PALME 17400 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		En fonctionnement	NON
SABLIERIS (ex GRANULATS OUEST GSM)	Avenue St Marie 17400 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		En fonctionnement	NON
SCBRE DE L'ATLANTIQUE	Z. Ind. Chef de Base - Bd Winston Marché 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		En fonctionnement	NON
ATLANTIQUE ALUMINUM	Zone Agréation Rue Nicolas Appert 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Non Saveso
		Autre solde	NON
POTIOLHARENTS (INDUS)	PERTWEST - Rd des Postiers rue Appert - Z. Chef de Base 17400 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Saveso Seul. Bas
		Autre solde	NON
EXTRUPLAST	Z. Ind. rue du Passage Avenue de la Repente 17400 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Saveso Seul. Bas
		Autre solde	NON
BSF	Rue Marie Calandre 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Saveso Seul. Haut
		Autre solde	OU
SDLP	8 RUE DE BET-BEQUART BP 2010 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Saveso Seul. Haut
		Autre solde	OU
POOTV SA	F. 22 Rue de l'Indépendant BP2022 21 avenue et boulevard 846 A1 17000 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Saveso Seul. Haut
		Autre solde	OU
Bordas LA T France Bas de La Rochelle	Bd Winston Marché BP 150 17400 LA ROCHELLE	En fonctionnement	Saveso Seul. Haut
		Autre solde	OU

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	WL30I22A
Date de réalisation	30/09/2022
Localisation du bien	219 Rue Emile Normandin 17000 LA ROCHELLE
Section cadastrale	DN 96
Altitude	4.08m
Données GPS	Latitude 46.141341 - Longitude -1.137962
Désignation du vendeur	SNC MARIGNAN AQUITAINE
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 DN 96
------------	-----------

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit sont issues des recherches effectuées par l'Etat, L. 112-9 du Code de l'Urbanisme et doivent être portées à jour en de toute occasion, locatif ou construction immobilière.

Ceci est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

de n° [] de [] m x l [] []

Adresse de l'immeuble

219 Rue Du le Nouvair
 79222 LA ROCHELLE

Cadastre

C 4 4

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans la périmètre d'un PEB 1 oui non

est aut. nom de l'arrêté : [] révisé approuvé date []

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux sonores 2 oui non

2 si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans la périmètre d'un autre PEB 1 oui non

est aut. nom de l'arrêté : [] révisé approuvé date []

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹ forte zone B ² forte zone C ³ modérée zone D ⁴

1 zone A : bruit de trafic

2 zone B : bruit de trafic et bruit de trafic aérien

3 zone C : bruit de trafic et bruit de trafic aérien

4 zone D : bruit de trafic et bruit de trafic aérien. La zone D est définie par rapport à la norme européenne de la table 1.12.9 du Code de l'Urbanisme et doit être complétée par le plan d'exposition au bruit de l'article L. 112-9 du Code de l'Urbanisme qui définit les zones de bruit de trafic et de trafic aérien.

5 zone E : bruit de trafic et bruit de trafic aérien. La zone E est définie par rapport à la norme européenne de la table 1.12.9 du Code de l'Urbanisme et doit être complétée par le plan d'exposition au bruit de l'article L. 112-9 du Code de l'Urbanisme qui définit les zones de bruit de trafic et de trafic aérien.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.gemapi.fr/gemapi/maillage-sonore/maillage-sonore.html>
 Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de LA ROCHELLE

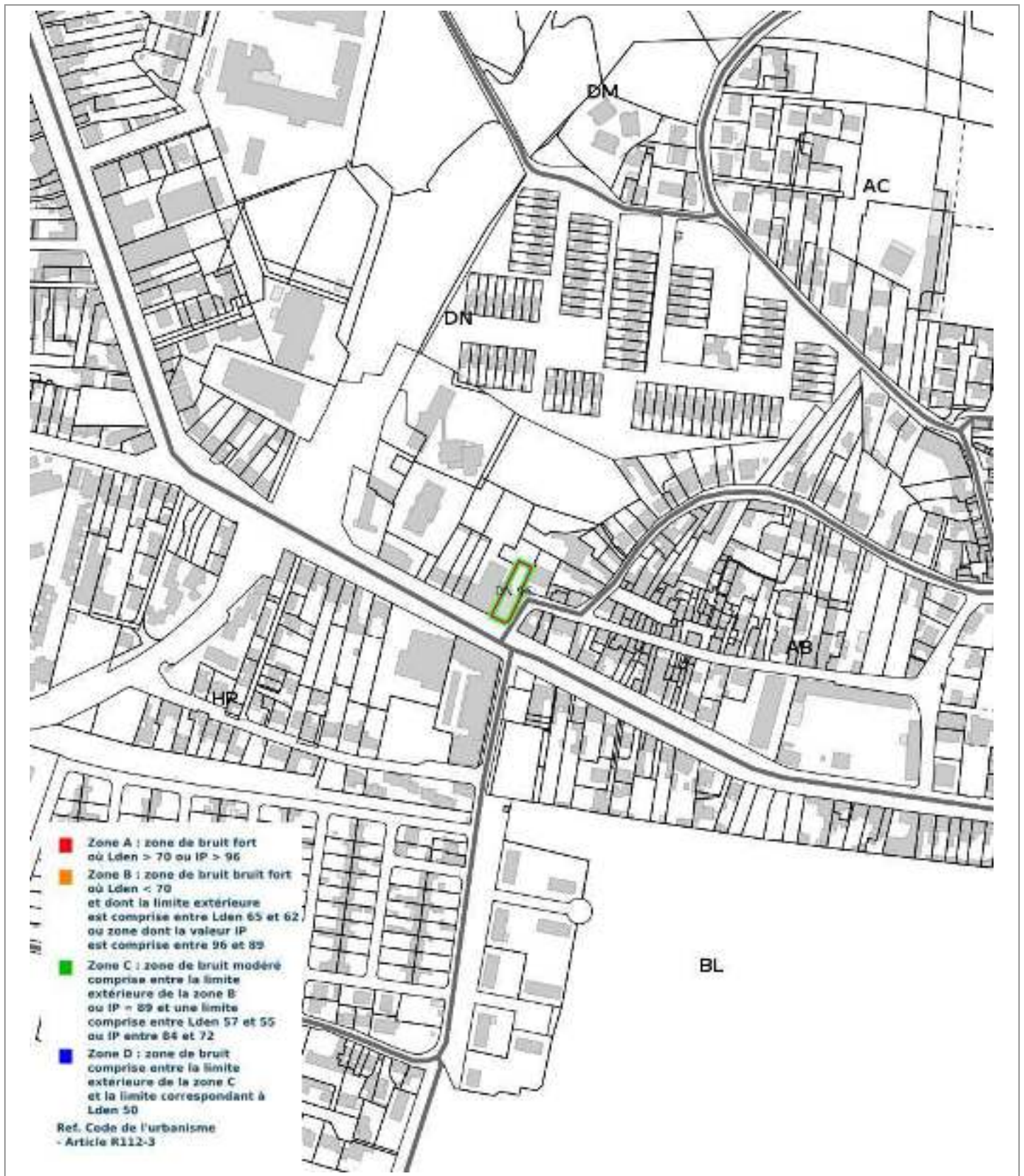
Vendeur - Acquéreur

Vendeur	SNT MARIAN AJOUTAINE		
Acquéreur			
Date	30/08/2022	Fin de validité	30/05/2023

Service de l'Etat pour les zones de bruit, 101 rue de la République, 49100 Cholet, France. Téléphone : 02 41 42 43 44. Site internet : <http://www.ecologie.gouv.fr>

Le présent document est un document officiel. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction des Services Départementaux de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire est formellement interdite.

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraver l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004